

16

# RAPPORT

# DES COMMISSAIRES

NOMMÉS POUR S'ENQUÉRIR DE LA CAUSE DE L'INCENDIE  
QUI A DÉTRUIT

## L'HOTEL DU PARLEMENT,

LE PREMIER FÉVRIER 1854, ET DES CIRCONSTANCES S'Y RATTACHANT.

~~~~~  
*J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET, Ecuyers, Commissaires ;  
GEO. FUTVOYE, Ecuyer, Secrétaire.*  
~~~~~



QUÉBEC :  
IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT,  
RUE SAINT JOACHIM, HAUTE-VILLE.

1854

# RAPPORT

## DES COMMISSAIRES NOMMÉS POUR S'ENQUÉRIR DE LA CAUSE DE L'INCENDIE QUI A DÉTRUIT L'HOTEL DU PARLEMENT, LE PREMIER FÉVRIER 1854, ET DES CIRCONSTANCES QUI S'Y RATTACHENT.

A Son Excellence le Lieutenant Général WILLIAM ROWAN, C. B., Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant des Forces de Sa Majesté en icelle, etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

En recevant la commission datée le 1er février courant, (copie de laquelle est (Appendice A.) ci-annexée,) nommant les soussignés commissaires pour s'enquérir de la cause de l'incendie qui a eu lieu le matin de ce jour là à l'hôtel du parlement, et des circonstances qui s'y rattachent, les commissaires ont immédiatement le même jour pris des informations touchant aucune circonstance tendant à faire connaître l'origine du grand incendie qui a entièrement détruit ce vaste édifice.

Afin de mieux comprendre les témoignages qui pourraient être rendus devant eux, les commissaires sont allés voir les ruines de la bâtisse incendiée, accompagnés des honorables procureurs généraux, de l'inspecteur général, du commissaire des terres de la couronne, du commissaire en chef des travaux

(Appendice F.) publics, et du solliciteur général pour le Bas-Canada. Avant d'entendre aucun témoignage, les commissaires ont jugé qu'il était convenable d'avoir présents aux séances de la commission les personnes représentant les différentes compagnies d'assurance chez lesquelles l'hôtel du parlement et l'ameublement avaient été assurés, et dans ce but les commissaires ont invité ces messieurs à assister à leurs séances. Plusieurs d'entre eux s'y sont rendus en conséquence. Toutes personnes qui, soit à cause de leur résidence ou occupation dans la bâtisse, leur connaissance exacte de la construction d'icelle bâtisse et de ses dépendances, ou parce qu'elles étaient dési-

(Appendice B.) gnées par la ruine pour des raisons diverses, pouvaient être regardées comme capables de donner quelque information touchant la cause réelle ou probable de l'incendie, ont été appelées à (Appendice C, n. 1 jusq. 47.) comparaître devant les commissaires, et une invitation générale, par avis inséré dans les papiers nouvelles de Québec, a été faite à toute personne ayant quelque information à donner aux commissaires, relativement à l'objet qui faisait le sujet de l'enquête. Les témoignages contenus dans la preuve sont respectueusement soumis avec le présent rapport, comme devant en faire partie.

Par cette preuve il paraît que les premiers indices du feu ont été aperçus (Appendice C, Nos. 1, 2, 3, vers trois heures du matin, le premier du courant, et que 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, le feu était alors renfermé dans cette partie de l'aile 27, 28, 30, 31, 40, 43.) neuve (appelée aile du conseil législatif), qui servait de (Appendice C, Nos. 1, 2, 3, garde-robe, (récemment convertie en une chambre de 4, 5, 6, 7, 9, 12, 13, 14, lecture), au rez-de-chaussée, et dans les chambres situées 17, 28, 34, 40.) immédiatement au-dessus, dans les étages supérieurs.

Quelle que soit celle de ces chambres dans laquelle le feu a commencé, ou dans laquelle il a été en premier lieu communiqué, il s'est répandu dans les autres, en montant ou en descendant, par le moyen d'un tuyau de bois conduisant de la garde-robe, à travers les chambres au-dessus, à la couverture, et servant de tube à air frais, ou de conduit pour faire sortir le mauvais air, ayant deux ouvertures ou registres dans chaque chambre dans laquelle il passait.

Les personnes qui occupaient les chambres mentionnées ci-dessus disent que de bonne heure dans l'après-midi du jour qui a précédé immédiatement le jour où l'incendie eut lieu, il n'avait été fait que peu ou pas de feu du tout dans ces chambres, parce que le temps était doux; et que lorsque ces chambres furent visitées de nouveau et examinées par les messagers qui en étaient chargés, à l'heure ordinaire pour remplir ce devoir, entre cinq et six heures du soir, elles furent par eux considérées comme tout à fait hors du danger du feu. L'incendie paraîtrait donc avoir pris origine ailleurs que dans ces chambres, et y avoir été introduit par quelque voie de communication.

Quoique les commissaires n'aient pas découvert dans quel lieu précisément le feu a pris origine, ils ont au moins la satisfaction d'être en état de donner sans hésiter leur opinion que l'incendie a été le résultat d'un pur accident, et n'a pas été mis, et que le mode de chauffer la bâtisse au moyen d'air chaud préparé dans l'étage inférieur ne peut nullement être regardé comme la cause directe ou indirecte de l'incendie.

La cheminée, cependant, à laquelle il est fait allusion dans les dépositions (Appendice C. Nos. 19, 20, 25, 29, 37, 44.) de John Martin et autres, comme ayant pris feu en novembre dernier, et que, ayant été trouvée défectueuse, on aurait ordonné de réparer, ne paraît pas l'avoir été d'une manière efficace dans les parties où il est allégué qu'il était le plus nécessaire qu'il fut fait des réparations. (Appendice C. Nos. 20, 24, 25, 26, 29, 39.) Si cette cheminée eût été aussi défectueuse qu'il est représenté qu'elle l'était, et si le feu eût pris dans la cheminée conduisant des appartements de M. Keating ou de M. Dwoir, dans le bas de l'édifice, ce feu aurait pu pénétrer à travers la brique de cette partie de la cheminée qui se trouve entre le plafond du troisième étage et le faux plancher du grenier, et aurait pu probablement demeurer là longtemps, peut-être jusqu'à ce qu'il eût pénétré dans la chambre occupée par M. Doncet, avant d'être découvert, et de là communiquant par le tube à air froid qui se trouve dans cette chambre, descendre dans la chambre de M. LeMoine. Il ne reste cependant aujourd'hui aucune trace indiquant que le feu ait passé à travers la brique de cette cheminée, et il ne paraît pas non plus qu'aucune des cheminées ait pris feu cette nuit là.

Dans cet état, les commissaires ne hasardent pas une opinion quant à l'origine de l'incendie, mais soumettent respectueusement leurs délibérations à votre excellence.

À l'appui de la conclusion à laquelle les commissaires en sont venus, que le feu n'a pas été mis, ils renvoient respectueusement aux témoignages de M. Keating, M. Curran et M. Cardinal, par lesquels il appert que toute voie d'entrée à la bâtisse avait été fermée le soir précédent, et au témoignage des sentinelles qui ont les premières donné l'alarme, du rév. M. Drolet, M. Charlton et M. Finn, lesquels témoignages font connaître la difficulté qu'il y eut à entrer dans la bâtisse, après qu'elle fut en feu. (Appendice C. Nos. 5, 31 et 23.)

L'appareil employé pour répandre l'air chaud dans la bâtisse, et auquel (même pendant que l'enquête se faisait) le feu a été généralement attribué par le public et par la presse, était tellement construit qu'il était presque impossible qu'il communiquât le feu. Le bon ordre dans lequel le fourneau et la machine y attachée ont été trouvés après le (Appendice C. Nos. 17, 35, 36, 38.)

feu, et se trouvent encore, fournit une forte preuve que les traces de l'origine du feu ne se trouvent pas dans ce quartier.

(Appendice D. Nos. 5 et 6.) Les plans soumis avec le présent rapport font voir que lorsque le feu se fut répandu dans la garde-robe et dans les chambres aux second et troisième étages immédiatement au-dessus de la garde-robe, il y avait une distance d'au moins neuf pieds entre le feu et les tubes qui conduisaient l'air chaud.

(Appendice C. No. 35.) La manière dont l'air se chauffe, ce qui se fait au moyen de la vapeur, n'admet pas de doute sur ce point. M. Wicksteed, le greffier en loi de l'assemblée législative, homme de science bien connu, en faisant la description de l'appareil en question, dit: "L'air chaud dont on se servait pour chauffer l'édifice n'était pas mis en contact avec du fer soumis de l'autre côté à l'action du feu, mais cet air était entièrement chauffé en passant dans un certain nombre de petits tubes renfermés dans une boîte ressemblant à une bouilloire de locomotive—mais placés verticalement, non horizontalement—et cette boîte elle-même était remplie de vapeur qui y était

Appendice D. No. 3.) "apportée par un tuyau de la bouilloire de l'engin dont on se servait pour mettre en mouvement les soufflets;" et sans hésitation il ajoute: "Je regarde comme impossible que l'air ait pu être chauffé de cette manière au point de pouvoir mettre le feu au bois, au bran de scie, aux copeaux ou au papier."

Le témoignage de M. Wicksteed est corroboré par celui de M. Geo. Browne, architecte, M. John Buchanan, architecte, et M. Thomas Andrews, ferblantier, tous hommes pratiques et d'une grande expérience.

Tous les efforts possibles ont été faits pour éteindre le feu, aussitôt qu'il a été découvert par les occupants de la bâtisse et par ceux qui vinrent de bonne heure (Appendice C. Nos. 1, 5, 6, 9, 12, 13, 18.) leur porter assistance. Il paraît cependant qu'ils ont eu peu de moyens à leur disposition, car malgré qu'il y eût sur les lieux des réservoirs qui contenaient plusieurs milliers de gallons d'eau, faute de moyen de transporter cette eau dans le haut (Appendice C. No. 5.) de la bâtisse, ces réservoirs furent presque inutiles.

C'est au zèle infatigable et à l'activité du clergé catholique et des messieurs résidant au séminaire, dirigés par le vénérable archevêque de Québec, et au militaire sous les ordres du Col. Grubb, l'officier commandant la garnison, qu'est principalement due la conservation d'un grand nombre de livres sauvés de la bibliothèque, et de l'ameublement qui a été retiré de cette partie de la bâtisse qui était appropriée à l'usage de l'assemblée législative. Le secours donné par un certain nombre de citoyens mérite hautement des louanges;—de fait, tous ceux qui étaient sur les lieux paraissent avoir travaillé à l'envi les uns des autres pour sauver et transporter en un lieu de sûreté ce qui se trouvait dans la bâtisse en flammes. Mais il est inutile d'en dire davantage sur ce point. Votre excellence et l'état major ont été de bonne heure témoins oculaires de tout ce qui s'est passé, et ont même pris part au travail et à la fatigue de la journée.

Les commissaires ne peuvent s'empêcher de faire remarquer ici qu'il est bien regrettable qu'une bibliothèque contenant un aussi grand nombre de volumes récemment acquis à grand frais par la province, assistée en même temps par des dons généreux et de prix de la part du gouvernement britannique et de plusieurs nations étrangères, n'ait pas été mise à l'épreuve du feu, plus spécialement lorsque l'on considère que l'architecte sous la surveillance duquel elle a été construite a fait remarquer et a représenté l'importance sinon la nécessité d'une telle mesure de précaution.

(Appendice C. No. 38.)

Le plan d'après lequel la bâtisse a été construite paraît avoir beaucoup contribué au rapide progrès du feu ; il n'y avait pas de coupe-feu pour arrêter le cours de l'élément dévastateur,—précaution si nécessaire dans tout édifice considérable.

D'après les informations obtenues de plusieurs officiers des deux chambres, les commissaires sont en état de pouvoir dire avec satisfaction qu'après déduction faite du montant de l'assurance, et de la valeur des effets sauvés, la perte sera peu considérable, et, à l'exception de quelques ouvrages rares, pas tout-à-fait irréparable. Il manque peu (s'il en manque) de documents originaux de valeur intrinsèque ; le temps qui s'est écoulé depuis la dernière session du parlement ayant permis de déposer dans les archives tous les papiers d'importance imprimés dans la forme officielle.

La bâtisse, telle qu'elle était lorsqu'elle fut incendiée, couvrant une surface de terrain d'environ 22,000 pieds carrés, ayant 240 pieds de long dans sa plus grande longueur, avec ailes à chaque bout s'étendant 85 pieds en avant, avait coûté £39507 3s. 5d., dont £18767 13s. 5d. défrayés par la ci-devant province du Bas-Canada, et £20,739 10s. par la province du Canada.

La partie érigée aux dépens du Bas-Canada, comprenant l'aile du côté ouest, et le corps de l'édifice, fut commencée en 1831, et achevée en 1836 ; l'argent ayant été approprié à cette fin par la législature, sous l'autorité des actes suivants, savoir :—

|                                                                                |        |    |    |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------|----|----|
| 1 Guill. IV, chap. 17, pour l'érection de l'aile .....                         | £ 9000 | 0  | 0  |
| 3 Guill. IV, chap. 12, pour la chambre d'assemblée .....                       | 7000   | 0  | 0  |
| 4 Guill. IV, chap. 24, pour indemniser un contracteur pour pertes.....         | 518    | 0  | 7½ |
| (Appendice E. No. 2.) 4 Guill. IV, chap. 22, pour achever la bâtisse, etc..... | 809    | 15 | 8½ |
| 6 Guill. IV, chap. pour rencontrer l'excédant des dépenses..                   | 1439   | 17 | 1  |

Total courant.....£18767 13 5

L'aile neuve dans laquelle l'incendie désastreux a pris origine, fut commencée en 1850, sous la direction des commissaires des travaux publics, et fut achevée en 1852, en temps propice pour l'ouverture de la première session du quatrième parlement, le 19e jour d'août de cette année là, la seule session qui ait été tenue dans cette bâtisse. L'aile neuve a coûté £20739 10s. provenant d'appropriations faites par la législature.

Il faut ajouter aux sommes citées ci-haut, la somme de £479 3s. 10d. pour réparations à la vieille aile faites avant l'ouverture de la susdite session, et £1531 1s. 2d. (\*) pour réparations faites depuis, portant ainsi le coût total de l'édifice à £41786 8s. 5d., savoir :—

|                                  |        |    |    |
|----------------------------------|--------|----|----|
| Vieille aile et le centre .....  | £18767 | 8  | 5  |
| Aile neuve.....                  | 20739  | 10 | 0  |
| Réparations et changements ..... | £ 749  | 3  | 10 |
| do do .....                      | 1531   | 1  | 2  |
|                                  | 2280   | 5  | 0  |
|                                  | £41786 | 8  | 5  |

(\*) Composé de £531 1s. 2d. partie des items contenus dans l'état fourni par M. Taylor, (Appendice E. No. 16) en apparence, pour changements dans la bâtisse ; et £1000 pour le même objet, suivant l'état de M. Lindsay. (Appendice E. No. 18.)

L'ameublement acheté jusqu'à l'époque de la première réunion de la législature dans cette bâtisse, a coûté £3217 4s. 1d., sans compter la grande quantité de meubles apportés de Toronto.

Une autre somme de £2043 (†) a été depuis dépensée pour d'autres meubles, faisant un montant total, pour ameublement, de £5260 4s. 1d., non compris tout ce qui avait été apporté de Toronto. Tout l'ameublement fut évalué en juillet (Appendice E. No. 21.) dernier, par des estimateurs compétents, à £7246 4s. et depuis cette époque, il a été acheté pour £305 d'autres meubles. On peut donc dire que le chiffre rond du coût de l'ameublement est de £7,500.

La bibliothèque, qui contenait environ 17,000 volumes, lorsqu'elle fut examinée la dernière fois, avait coûté à peu près £10,000, mais comme un grand nombre de livres ont été obtenus par don, la valeur réelle de la bibliothèque ne peut être connue que par estimation, que les bibliothécaires portent à la somme de £11,723, qu'ils regardent comme une basse évaluation.

La valeur de l'édifice et de ce qu'il contenait paraît donc avoir été à peu près de £61,000, savoir:—

|                    |        |   |   |
|--------------------|--------|---|---|
| Bâtisse .....      | £41786 | 0 | 0 |
| Ameublement.....   | 7500   | 0 | 0 |
| Bibliothèque ..... | 11723  | 0 | 0 |
|                    | <hr/>  |   |   |
|                    | £61009 | 0 | 0 |

La bâtisse était assurée pour une somme de £8,000 courant; l'ameublement, pour £8,000 courant, et la bibliothèque, pour £10,000 courant, savoir:—

#### LA BATISSE.

|                                            |       |   |   |
|--------------------------------------------|-------|---|---|
| Par la compagnie d'assurance du Globe..... | £5000 | 0 | 0 |
| do do de Liverpool et Londres....          | 3000  | 0 | 0 |
|                                            | <hr/> |   |   |
|                                            | £8000 | 0 | 0 |

#### L'AMEUBLEMENT.

|                                                          |       |   |   |
|----------------------------------------------------------|-------|---|---|
| Par la compagnie d'assurance de Liverpool et Londres.... | £2650 | 0 | 0 |
| do do Royale.....                                        | 2700  | 0 | 0 |
| do do Québec .....                                       | 2650  | 0 | 0 |
|                                                          | <hr/> |   |   |
|                                                          | £8000 | 0 | 0 |

#### LA BIBLIOTHÈQUE.

|                                                            |            |       |       |
|------------------------------------------------------------|------------|-------|-------|
| Par la compagnie d'assurance de Liverpool et Londres ..... | £3300      | 0     | 0     |
| do do Royale .....                                         | 3400       | 0     | 0     |
| do do Québec .....                                         | 3300       | 0     | 0     |
|                                                            | <hr/>      |       |       |
|                                                            | £10000     | 0     | 0     |
| <br>Montant total des assurances .....                     | <br>£26000 | <br>0 | <br>0 |

(†) Composée de £715 4s., partie de la dépense mentionnée dans l'état de M. Taylor (Appendice E. No. 16), partie dans celui de M. Lindsay, (Appendice E. No. 18.) £1021 17s. 6d., et £305 18s. 5d. par la lettre de M. Begly, (Appendice E. No. 21.)

Les effets mobiliers sauvés, outre les livres et quelques effets qui n'ont pas encore été estimés, sont évalués à £1572 17s. 6d., ce qui, déduit de la valeur totale du mobilier, réduit le montant de la perte à une somme plus que couverte par le montant de l'assurance. La partie de la bibliothèque qui a été détruite, qui manque, ou qui est incomplète, forme un peu plus que la moitié de toute la bibliothèque, savoir, 8725 volumes sur 17000 volumes.

Le montant pour lequel ces livres ont été assurés sera plus que suffisant pour réparer la perte. On verra par là que l'on ne perd rien ou que peu de chose sur le mobilier qui était assuré pour une forte somme. La perte ne portera donc que sur la bâtisse, qui n'avait été assurée que pour £8000. Cette perte peut être estimée à £32000, (différence entre le coût de la bâtisse £40000, en chiffres ronds, et l'assurance sur icelle) moins telle somme à laquelle la bâtisse telle qu'elle est aujourd'hui, pourra être évaluée, y compris l'engin à vapeur et l'appareil pour le chauffage, la valeur approximative desquels est portée à £6500, laissant ainsi une perte réelle de £25,500.

Quoique ce ne soit pas strictement dans le cadre des devoirs assignés aux commissaires, ils ne peuvent cependant s'empêcher de profiter d'une aussi favorable occasion pour attirer l'attention de votre excellence sur la manière dont sont construits les édifices publics destinés à contenir des archives publiques ou autres documents ou propriété de valeur. Ils prennent la liberté de suggérer très-respectueusement que tous tels édifices soient construits sous la surveillance immédiate et le contrôle d'architectes de profession, dont le caractère est établi, et dont la réputation dans leur état soit une garantie suffisante qu'ils rempliront les devoirs qui leur sont imposés. Considérant que la surcharge pour bâtir ces édifices serait comparativement de peu d'importance, 25 par cent au plus, les commissaires recommandent avec instance, comme règle générale, que tous les édifices publics soient construits de telle manière qu'ils soient exempts du danger du feu à l'extérieur, ou que le feu à l'intérieur ne puisse se communiquer d'une partie de l'édifice à l'autre; et même une telle mesure de précaution, au jugement des commissaires, ne serait pas suffisante pour des bâtisses comme celle au sujet de laquelle ils ont à faire rapport. Il leur semble que dans un tel édifice devrait résider au moins un officier supérieur de chaque département, que sa connaissance intime de l'arrangement intérieur de la bâtisse, et de la situation et valeur relative des objets qui y sont renfermés, rendrait capable de diriger et contrôler, dans un cas pressant et de suggérer la marche à suivre dans une circonstance désastreuse comme celle que nous avons à déplorer. Avec des moyens physiques comme ceux qui, sans même une connaissance intime du local et de son contenu, ont été si habilement et si avantageusement employés par le clergé et le militaire, on ne peut douter que si l'un des bibliothécaires eût été sur les lieux lorsque le feu fut découvert, tous les ouvrages les plus rares, sinon tous les volumes de la bibliothèque, auraient été sortis de bonne heure, et transportés en un lieu de sûreté.

Le tout respectueusement soumis.

J. W. DUNSCOMB.  
OLIVIER FISET.

Québec, 27 février 1854.

## APPENDICE.

A.—COMMISSION.

B.—AVIS PUBLIC.

C.—PREUVE.

D.—PLANS.

E.—CORRESPONDANCE.

F.—MINUTE DES DÉLIBÉRATIONS.

### Appendice A.

[Instrument par lequel J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET, Ecuyers, sont nommés Commissaires.]

PROVINCE DU }  
CANADA. }

Par Son Excellence le Lieutenant Général WILLIAM ROWAN, Compagnon du Bain, Administrateur du Gouvernement de la Province du Canada, et Commandant des Forces de Sa Majesté en cette Province, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner,

Salut :

**A**TTENDU que de bonne heure, sur le matin du premier jour de février courant, l'édifice connu sous le nom de l'Hôtel du Parlement, situé en la cité de Québec, a été entièrement consumé par le feu ; et attendu qu'il est grandement désirable que la cause de cette calamité, et toutes les circonstances qui s'y rattachent, soient recherchées et constatées ;

Sachez que sous et suivant les dispositions d'un acte de la législature de la province du Canada, passé en la neuvième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour autoriser les commissaires chargés de faire enquêtes sur des sujets " se rattachant aux affaires publiques, à recevoir des témoignages sous serment : " sous l'autorité qui m'est donnée par cet acte, et par et de l'avis et consentement du conseil exécutif de Sa Majesté pour cette province, j'ai nommé et constitué, et par ces présentes je nomme et constitue John William Dunscomb et Olivier Fiset, de la cité de Québec, dans le district de Québec, commissaires pour s'enquérir des causes du dit incendie, et de toutes les circonstances qui s'y rattachent ; et j'autorise par ces présentes les dits John William Dunscomb et Olivier Fiset, comme tels commissaires, de sommer de comparaitre devant eux aucune personne ou aucunes personnes comme témoin ou témoins, et de requérir telle personne ou telles personnes de rendre témoignage sous serment, soit de bouche ou par écrit, et de produire tels documents et choses que les dits

John William Dunscomb et Olivier Fiset pourront croire nécessaires à l'investigation complète des faits et choses susdites. Lequel office de commissaires sera tenu et possédé par les dits John William Dunscomb et Olivier Fiset, pour les fins susdites, sous plaisir. Et je requiers par ces présentes les dits John William Dunscomb et Olivier Fiset, de faire rapport du résultat de l'enquête mentionnée ci-dessus, en toute hâte convenable, au gouverneur, lieutenant gouverneur, ou personne administrant alors le gouvernement.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, à Québec, le premier jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-quatre, et dans la dix-septième année du règne de Sa Majesté.

(Signé,) LEWIS T. DRUMMOND,  
Procureur Général.

(Signé,) WM. ROWAN.

—  
Par ordre,  
(Signé,) PIERRE J. O. CHAUVEAU,  
Secrétaire.

## Appendice B.

[Avis publié dans tous les journaux de Québec.]

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 8 février 1854.

**L**ES commissaires nommés pour s'enquérir des causes de l'incendie qui a détruit l'hôtel du parlement à Québec, le matin du premier du courant, requièrent toutes personnes ayant aucune connaissance de l'origine du dit incendie, ou des circonstances qui s'y rattachent, de comparaître et de rendre témoignage devant les commissaires, qui siègent maintenant tous les jours à l'hôtel du gouvernement, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

## Appendice C.

[Liste des dépositions.]

- No. 1.—William McNicol, soldat du 71<sup>me</sup> régiment.
- 2.—Donald McDonald, do do.
- 3.—Henry Wallace, do do.
- 4.—John Franckum, sergent, do.
- 5.—Michael Keating, messenger du conseil législatif.
- 6.—Sévère Marchildon, marchand, B. V.
- 7.—Frédéric Mimee, résidant en l'hôtel du parlement.
- 8.—Robert LeMoine, assistant greffier du conseil législatif.
- 9.—F. X. Dwoir, messenger du conseil législatif.
- 10.—J. E. Doucet, commis au conseil législatif.
- 11.—J. G. Couillard, do do.
- 12.—Thomas Gleeson, capitaine de la compagnie du feu No. 2.
- 13.—Edward Reynolds, sergent de police.
- 14.—Andrew McCort, homme de police.

- 
- No. 15.—René Kimber, huissier de la verge noire.  
 16.—Michael Keating, (examiné de nouveau.)  
 17.—John Buchanan, architecte.  
 18.—Bridget Neville, (domestique de Keating.)  
 19.—Louise Gordon, épouse de Dwoir, (9.)  
 21.—J. F. Taylor, greffier du conseil législatif.  
 22.—Révérend W. A. Adamson, chapelain et bibliothécaire du conseil législatif.  
 23.—A. L. Cardinal, messenger de l'assemblée législative.  
 24.—Honoré Vézina, menuisier.  
 35.—Jean Benoît, menuisier.  
 26.—Toussaint Vézina, menuisier.  
 27.—Révérend M. Drolet.  
 28.—George Thomas Cary.  
 29.—Michael Keating, (voir Nos. 5 et 16.)  
 30.—James Doherty, messenger au conseil législatif.  
 31.—James Curran, do de l'assemblée législative.  
 32.—William Winder, bibliothécaire de l'assemblée législative.  
 33.—Alpheus Todd, assistant do do.  
 34.—Roger Finn, commerçant.  
 35.—G. W. Wicksteed, greffier en loi de l'assemblée législative.  
 36.—Thomas Andrews, ferblantier.  
 37.—Joseph Fluett, menuisier.  
 38.—George Brown, architecte.  
 39.—T. J. Murphy, plâtrier.  
 40.—James Charlton, commis marchand.  
 41.—Madame Blais.  
 42.—James O'Brien, homme de police, No. 35.  
 43.—W. A. Maingy, commis au conseil législatif.  
 44.—Pierre Chateauvert, maçon.  
 45.—Pierre Campeau, inspecteur des cheminées.  
 46.—Pierre Gauvreau, inspecteur des travaux publics.  
 47.—François Belleau, menuisier.
- 

## No. 1.

PROVINCE DU } WILLIAM McNICOL, soldat dans le 71<sup>me</sup> régiment d'infan-  
 CANADA. } terie de Sa Majesté, étant dûment assermenté sur les saints  
 évangiles, dépose et dit :—Ce matin, entre trois heures dix minutes et trois heures  
 et un quart, je venais d'être relevé comme sentinelle faisant le guet aux magasins  
 de l'ordonnance, et je retournais au corps de garde à la porte Prescott, lorsque du  
 haut des marches qui se trouvent près de cette porte, sur la rue Buade, j'aperçus  
 de la fumée qui sortait de la couverture de l'hôtel du parlement, exactement au-des-  
 sus de la porte d'entrée à l'aile occupée par le conseil législatif. Je donnai immé-  
 diatement l'alarme à la sentinelle à la porte Prescott. La sentinelle donna l'alarme  
 du feu, et fit sortir la garde. La garde, dont je faisais partie moi-même, se  
 rendit à l'aile inférieure, ou aile du conseil législatif, et donna l'alarme aux  
 gens qui y demeuraient ; au moment que la porte fut ouverte, je vis du feu sur le  
 plancher et sur le jambage droit d'une porte vis-à-vis la porte extérieure, quelque  
 peu à main droite. Le feu, au bruit, paraissait se précipiter à travers des con-  
 duits ou autre issue aboutissant au toit. En entrant, aussitôt je vis M. Keating,

qui monta avec moi jusqu'au faite, mais nous fûmes alors obligés de nous retirer, à cause de la densité de la fumée. M. Keating et moi nous descendîmes pour chercher de l'eau et retournâmes chacun avec un seau d'eau. M. Keating nous pria d'aller sauver quelque chose d'importance qui se trouvait dans une des chambres, mais nous fûmes incapables de nous rendre à cette chambre, à cause du feu. Nous retournâmes en bas, allâmes dans un petit passage à droite, passâmes dans une chambre à droite de la garde-robe, avec M. Keating, que nous conjurâmes de s'habiller, vu qu'il n'avait que son pantalon sur lui. Je fus alors placé comme sentinelle au jardin du séminaire. Pendant ce temps le commandant, le colonel Grubb, et un grand nombre d'autres personnes, étaient venus. Toutes les personnes que nous vîmes, en entrant dans l'édifice nous parurent comme venant de sortir en sursaut de leurs lits. Elles n'étaient toutes habillées qu'en partie. Nous eûmes beaucoup de difficulté à les réveiller,—quelques chassiss au rez-de-chaussée furent même cassés avec le bout d'un mousquet avant de pouvoir les réveiller.—Ce fut une femme qui vint à nous la première, en apparence par une porte sortant de l'étage à rez-de-chaussée, à l'extrémité inférieure de l'aile. Elle sonna la cloche de la porte de la salle du conseil législatif qui ouvre dans la salle, la porte de laquelle fut ouverte par M. Keating, je crois que je vis un autre homme à demi habillé, avec M. Keating. Le bout de l'aile qui se trouvait le plus près de la porte Prescott est la partie de cette aile que le feu a détruite la dernière. Le feu semblait augmenter avec plus de rapidité dans la direction du centre de l'édifice, d'où je vis que l'on sortait des livres.

(Signé) WILLIAM McNICOL.

Assermenté devant nous à Québec,  
le premier de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 2.

PROVINCE DU } DONALD McDONALD, soldat dans le 71<sup>me</sup> régiment d'in-  
CANADA. } fanterie de Sa Majesté, étant dûment assermenté sur les  
saints évangiles, dépose et dit:—J'étais en sentinelle à la porte Prescott, ce  
matin, le premier de février, depuis une heure jusqu'à trois. Lorsque je fus relevé,  
à cette dernière heure, il n'y avait aucun indice de feu ou de fumée à l'hôtel du  
parlement, c'est à dire, je n'en vis aucun. Peu de temps après, lorsque le  
caporal revenait avec les sentinelles qui avaient été relevées, j'entendis l'alarme  
du feu donnée par la sentinelle à la porte Prescott. La garde sortit immédiate-  
ment. Je me rendis à l'aile de l'hôtel du parlement qui se trouve la plus  
rapprochée de la porte Prescott, et je donnai l'alarme aux personnes qui y  
demeuraient. Quand la porte fut ouverte, nous entrâmes dans la salle, et droit  
vis-à-vis j'aperçus une porte marquée "Garde-robe." Je vis de la fumée  
sortir de l'embrasure de cette porte. A la droite de cette porte je remarquai du  
feu dans l'embrasure, près du plancher. En traversant pour aller à la garde-  
robe, je remarquai une autre porte à droite, conduisant à un passage qui com-  
muniquait avec des escaliers conduisant à l'étage du rez-de-chaussée. Il n'y  
avait pas de feu dans le passage qui vient d'être décrit, mais immédiatement à  
droite de la porte de la garde-robe. La première personne que je vis en entrant  
fut M. Keating. Il (M. Keating) apporta un seau d'eau et le jeta sur le feu près  
de la porte de la garde-robe. Il me demanda alors, ainsi qu'à mes camarades,  
d'aller en haut pour sauver certains effets d'une chambre. J'allai en haut avec

lui, mais il fut incapable, à cause de la fumée, d'entrer dans cette chambre qui se trouvait au troisième étage. Nous retournâmes en bas, et le sergent m'ordonna de me rallier (*fall in.*) Un de nos hommes resta en arrière. Je vis dans l'édifice un autre homme, outre M. Keating. C'était un homme d'un âge avancé et à cheveux gris. Je vis aussi là une femme de moyen âge. Ces deux personnes dernièrement mentionnées paraissaient demeurer dans l'hôtel du parlement. Elles n'étaient habillées qu'en partie. Nous eûmes beaucoup de difficulté à réveiller les personnes demeurant dans l'édifice. La première fois que je vis M. Keating, en entrant, il n'avait sur lui que son pantalon et sa chemise. Il avait un mouchoir autour de la tête. La partie de l'aile susdite qui a été la dernière consumée par le feu est celle qui se trouve la plus près de la porte Prescott. Le feu paraissait s'étendre très-rapidement dans la direction de l'angle formé par l'aile susdite et le corps de l'édifice. Aussitôt que la porte de la garde-robe fut ouverte, comme je l'ai dit plus haut, j'entendis un bruit impétueux, comme celui du feu s'élançant avec fureur en montant à travers le plâtre ou quelque autre partie de la cloison. Le commandant, le colonel Grubb, donna alors l'ordre de nous poster auprès de l'édifice, et je fus placé à la porte qui conduit à l'arrière du dit édifice, au bout de la dite aile. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

DONALD McDONALD.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le premier de février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

### No. 3.

PROVINCE DU } HENRY WALLACE, soldat dans le 71<sup>me</sup> régiment d'infan-  
CANADA. } terie de Sa Majesté, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Ce jour, premier de février, un peu après trois heures du matin, j'étais couché sur le lit de camp, à la porte Prescott, lorsque je reçus l'alarme de la sentinelle qui cria "au feu." Je sortis du corps de garde. Les faits rapportés dans la déposition du soldat Donald McDonald, qui vient de m'être lue, s'accordent avec ce que je me rappelle avoir vu et entendu moi-même. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

HENRY WALLACE.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le premier jour de février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

### No. 4.

PROVINCE DU } JOHN FRANCKUM, sergent dans le 71<sup>me</sup> régiment d'infan-  
CANADA. } terie de Sa Majesté, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'étais le sergent chargé de la garde à la porte Prescott, durant la nuit dernière et ce matin, jusqu'après l'incendie de l'hôtel du parlement. Peu après trois heures, j'entendis le cri "au feu." Je descendis les marches, et me rendis à la porte principale de l'aile de l'hôtel du parlement qui se trouve la plus près de la porte Prescott; j'ouvris la contre-porte, et trouvant la porte intérieure barrée, je regardai à travers les vitres au côté gauche

de la porte, et je vis une lueur dans la salle, qui était la réflexion, comme je le supposais alors, du poêle, ou de feu près du poêle. Je ne vis alors nulle flamme ; c'était seulement une lumière réfléchie. J'ai frappé à la porte à coups de pieds, pour tâcher de réveiller les personnes qui y demeuraient. Ne réussissant pas, j'ai donné des coups de pieds dans une fenêtre à l'étage du rez-de-chaussée, où je voyais de la lumière comme si la chambre était occupée. De cette manière j'ai réveillé une femme et un homme, un Canadien-français, qui vint, en faisant le tour, à la porte principale susdite de cette aile. La dite porte fut alors ouverte par M. Keating, qui appela au secours. Je restai avec ma garde et j'envoyai deux ou trois soldats pour porter assistance à M. Keating. Je ne suis pas entré dans l'édifice après cela. La partie de la dite aile qui a été consumée la dernière, est le bout le plus près de la porte Prescott. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) **FRANCKUM,**  
Sergent, 71e Infanterie Légère.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le premier de février 1854.

(Signé,) **J. W. DUNSCOMB,**  
" **OLIVIER Fiset.**

## No. 5.

PROVINCE DU } **MICHAEL KEATING**, de la cité de Québec, messenger prin-  
CANADA. } cipal du conseil législatif du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Comme messenger du conseil législatif, je résidais, la nuit du 31 janvier dernier, dans l'aile de l'hôtel du parlement appropriée à l'usage du conseil législatif. Je me suis retiré, pour prendre du repos, entre dix et onze heures ce soir là, dans la chambre à coucher que j'avais coutume d'occuper au premier étage de cette aile. Suivant mon habitude, je visitai toutes les chambres appartenant au conseil législatif, vers cinq heures du soir ce jour là, et je trouvai le feu qu'on avait fait dans les poêles des chambres qui avaient été chauffées ce jour là, ou éteint ou amorti au point de ne laisser aucune crainte. Je dois, cependant, excepter une chambre au second étage, située immédiatement au-dessus de la garde-robe qui est au premier étage ; cette chambre était occupée par Robert LeMoine, écuyer, assistant greffier du conseil, et était fermée à la clé, comme de coutume ; M. LeMoine avait une clé, et Dwoir, un des messagers du conseil, en avait une aussi. N'ayant pas de clé moi-même, je ne pus visiter cette chambre. M. LeMoine avait été dans cette chambre pendant la journée. Je ne puis dire à quelle heure M. LeMoine s'en alla. Cette chambre était chauffée par un feu de charbon de terre dans une grille. Il y avait un écran dans la chambre de M. LeMoine, qui, partant d'une couple de pieds de distance de la grille, allait jusques vers le milieu de la chambre, et de là s'étendait à angles droits vers la fenêtre. Le tube à air froid, du bas duquel je vis sortir du feu, passait à travers la chambre de M. LeMoine, du même côté de cette chambre que celui où était la grille, mais je ne puis dire à quelle distance de la grille. Il y avait dans le tube à air froid deux ouvertures ou registres dans chaque chambre qu'il traversait, une ouverture près du plancher, et l'autre près du plafond. La transmission de l'air dans le registre inférieur établissait un courant d'air se dirigeant vers l'ouverture. Dans cette aile il y avait cinq poêles : un dans la chambre-au dessus de celle qu'occupait M. LeMoine, un dans la chambre de M. Taylor, senior, un dans la chambre de M. Taylor, junior, un autre dans la chambre occupée par M. Maingy, et un grand au pied de l'escalier dans la salle, au premier étage. Plusieurs autres

chambres dans la même aile étaient occupées par d'autres officiers du conseil, qui, durant la vacance avaient coutume d'y travailler le jour. Au second étage la seule chambre qui fut occupée, outre celle de M. LeMoine, était celle du greffier du conseil, M. Taylor, senior. Cette chambre adjoignait celle de M. LeMoine, et en était séparée par un mur épais, qui contenait une voûte à l'épreuve du feu, et qui s'élevait depuis le rez-de-chaussée jusqu'au sommet de l'édifice. Quand je fis la visite des chambres, comme dit plus haut, il y avait très peu de feu dans le poêle par lequel la chambre occupée par M. Taylor était chauffée, conjointement avec l'air chaud que produisait la fournaise. M. Taylor, senior, avait rarement beaucoup de feu dans son poêle, vu que l'air chaud lui fournissait ordinairement assez de chaleur. En cette occasion je fermai la petite porte de son poêle, comme je le faisais généralement lorsque je la trouvais ouverte, et je dis positivement que le feu n'a pu se communiquer de ce poêle à aucune partie de l'édifice ; le feu qui aurait pris son origine dans la chambre de M. Taylor, senior, n'aurait pas pu communiquer au tube à air froid mentionné ci-haut, qui traversait la garde-robe et la chambre de M. LeMoine, venant des chambres adjoignantes. Au troisième étage de cette même aile, la chambre immédiatement au-dessus de celle de M. LeMoine était occupée par MM. Couillard et Doucet ; une autre chambre adjoignant celle ci-haut mentionnée, et immédiatement au-dessus celle de M. Taylor, senior, était occupée par M. Taylor, junior, et M. Adamson, junior ; et M. Maingy occupait une autre chambre vis-à-vis, de l'autre côté du passage. Il y a une autre chambre occupée de temps à autre par M. Kimber, huissier de la verge noire, près de l'extrémité de la dite aile, et adjoignant à la partie centrale de l'édifice. Je fis la visite de toutes ces chambres dans l'après-midi mentionnée ci-haut, et les trouvai non occupées. Dans tous les poêles le feu était éteint ou presque éteint, et les petites portes étaient fermées, lorsque j'en partis. Les seules personnes qui ont couché dans l'aile susdite, la nuit susdite, sont moi-même, M. Mimeo, senior, et son épouse, M. Mimeo, junior, et une fille domestique. M. et Madame Mimeo, senior, et moi, nous avons couché au premier étage, et M. Mimeo, junior, et la servante, ont couché à l'étage au rez-de-chaussée. La partie de l'aile que j'occupais était séparée du reste de cette aile par un épais mur de refend, le même qui contient la voûte à l'épreuve du feu mentionnée ci-haut. Vers trois heures du matin, le premier de février courant, je fus réveillé par l'alarme du feu donnée par la sentinelle à la porte Prescott. J'allai dans la salle, accompagné de M. Mimeo, senior. Je vis du feu sortir du tube à air froid, à main droite en entrant dans la garde-robe, immédiatement derrière la porte. Je donnai l'alarme du feu, mais la sentinelle me dit que déjà les autorités publiques en avaient été informées. J'allai en haut pour tâcher de sauver ce que je regardais comme le plus important, les bills passés durant la dernière session ; mais en arrivant au haut des escaliers, je fus contraint de retraiter, pour éviter d'être étouffé par l'épaisse fumée qui sortait de la chambre, au troisième étage, se trouvant immédiatement au-dessus de celle de M. LeMoine. Je fus tellement affecté par la fumée que je tombai sur le plancher, et me rendis à tâtons jusqu'à l'escalier, sur les mains et les pieds. Avant d'aller en haut, je jetai plusieurs seaux d'eau dans la garde-robe, et étant assisté par M. Mimeo, senior, je croyais avoir maîtrisé le feu. Je suis certain que la première place où je vis du feu fut dans le tube à air froid dans la garde-robe, tel que dit ci-haut, et que dans le temps que je le crus éteint, je ne vis de feu en nulle autre partie de la salle ou de cette aile. Il n'y avait pas eu de feu dans le grand poêle au pied de l'escalier depuis un jour ou deux avant le temps ci-haut mentionné ; le greffier du conseil avait donné l'ordre de n'en plus faire. Les chambres que j'occupais n'ont pris feu qu'après que les flammes eurent consumé la grande porte qui les séparait de l'autre partie de l'aile. Le susnommé Dwoir avait des cham-

bres dans les voûtes au-dessous de l'aile susdite, mais le feu qui y aurait pris origine n'aurait pu se répandre sur le reste de l'édifice, et ces voûtes sont restées intactes, excepté là où le feu s'est introduit de l'extérieur par les portes ou les fenêtres. Il n'arriva aucune pompe avant vingt minutes ou une demi-heure après que la première alarme fut donnée, et alors le feu avait pénétré à travers les trois étages. Il y a un très-grand réservoir, bien rempli d'eau, contenant à peu près six mille gallons, dans la voûte de la chambre où est la pompe. Il y a aussi une petite citerne au bout de l'aile susdite, et une autre dans les voûtes sous la bibliothèque, dans chacune desquelles il y a une pompe. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) M. KEATING.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le deux de février 1854.

(Signé) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 6.

PROVINCE DU } SÉVÈRE MARCHILDON, marchand, de la cité de Québec,  
CANADA. } étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Je demeure au coin des rues Notre-Dame et Sous-le-Fort. Vers trois heures et quarante minutes après minuit, dans la nuit du 31 janvier dernier, j'ai entendu le cri "au feu;" je me suis habillé au plus vite, et j'ai monté l'escalier qui conduit à la rue Lamontagne. Rendu au haut de l'escalier, j'ai aperçu les flammes dans une chambre de la maison du parlement située dans la nouvelle aile d'icelle. Environ dix minutes après, les flammes sont sorties d'une des grandes fenêtres semi-circulaires de la partie centrale du bout de la dite aile, savoir, une des deux grandes fenêtres semi-circulaires du deuxième étage les plus proches de la porte Prescott. Dans ce moment-là le feu ne sortait que par la dite fenêtre. Je me suis alors rendu devant la partie principale de la bâtisse, où j'ai trouvé bien peu de personnes. J'ai retourné sur mes pas pour voir si le feu augmentait dans l'endroit où je l'avais vu sortir. Toutes les deux fenêtres dont j'ai fait mention étaient en feu. Les flammes sortaient des dites fenêtres par en haut, c'est-à-dire au-dessus du centre d'icelles, et apparemment du second étage de l'édifice. Je suis resté sur les lieux jusqu'à ce que l'incendie ait consumé tout l'édifice. Ce n'est que vers quatre heures et demie que les pompiers sont arrivés, et je pense qu'il était trop tard alors pour arrêter les progrès des flammes, d'autant plus qu'il était difficile, sinon impossible, de projeter l'eau assez haut pour atteindre les flammes qui couraient dans les étages supérieurs. Depuis deux ou trois mois ou plus, j'ai remarqué que, chaque fois que je passais dans la nuit, il y avait de la lumière dans une des dites fenêtres, et, au meilleur de ma connaissance, c'est dans la même fenêtre d'où j'ai vu sortir les premières flammes, la nuit de l'incendie. Cette lumière ne paraissait qu'au-dessous des deux tiers de toute la hauteur de la dite fenêtre, et paraissait plus forte que celle d'une chandelle. Elle était plus éclatante, et semblait provenir du gaz. J'ai remarqué la lumière dont j'ai parlé, aussi avant dans la nuit que deux heures après minuit. Et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) SÉVÈRE MARCHILDON.

Assermenté devant nous, à Québec,  
ce 2 février 1854.

(Signé) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 7.

PROVINCE DU } FREDERICK MIMÉE, de la cité de Québec, huissier crieur de  
CANADA. } la cour du banc de la Reine, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Entre trois et quatre heures du matin, le premier jour de février courant, je fus réveillé par le cri "au feu" proféré par la sentinelle à la porte Prescott. Je sautai hors du lit, et me rendis, n'ayant sur moi que ma chemise, à la porte double qui sépare la partie de l'aile de l'hôtel du parlement qui est appropriée à l'usage du conseil législatif, dans laquelle je résidais avec M. Keating, de la partie occupée par les officiers du conseil. En ouvrant cette porte, je vis du feu dans le coin de la garde-robe à main droite en entrant. La porte de la garde-robe était en feu, et le feu paraissait venir du tube à air froid. J'appelai aussitôt M. Keating, et nous eûmes de l'eau d'en bas, nous la jetâmes sur le feu, et réussîmes à l'éteindre. Presque aussitôt après avoir éteint le feu dans la garde-robe, je vis une grande quantité de tisons embrasés descendant par le tube à air froid, de la chambre au-dessus. J'éteignis encore le feu qui était ainsi tombé, en jetant de l'eau dessus. J'entendis alors un grand pétilllement, comme du bois qui brûle, dans la partie supérieure de l'édifice. Je courus immédiatement au second étage, et ayant regardé dans la direction du bureau de M. Taylor, senior, et ne voyant là rien de remarquable, je me rendis au troisième étage, et j'y trouvai la chambre occupée par M. Taylor, junior, et celle adjoignant, occupée par M. Doucet et M. Couillard, en feu et si pleine de fumée que je ne pus hasarder d'y entrer. Mon impression alors fut que le feu avait fait trop de progrès pour pouvoir être éteint. Je fis connaître cette impression à M. Keating, en descendant les escaliers. Jusque-là personne n'était venu à notre secours. Je ne puis dire si la chambre de M. LeMoine était en feu ou non, lorsque je passai, allant au troisième étage, car, ainsi que je l'ai dit auparavant, j'ai seulement jeté les yeux dans cette direction, et n'apercevant rien de remarquable, je me rendis plus haut. Quelques uns des commis avaient l'habitude de travailler tard au troisième étage. Je ne sais pas si M. LeMoine avait l'habitude d'écrire tard dans son bureau. Dans la nuit qui a précédé l'incendie, personne, que je sache, n'a été dans ces chambres après que M. Keating eut fait la visite des chambres. Les seules personnes qui avaient une clé pour la chambre de M. LeMoine, étaient M. LeMoine lui-même, et une personne du nom de Dwoir, un des messagers du conseil législatif qui occupait une chambre dans les voûtes ou l'étage à rez-de-chaussée, auquel on avait accès par la cour. Je suis très certain que le feu a pris origine dans l'un des étages supérieurs de l'édifice, dans le second ou le troisième, et qu'il s'est communiqué à la partie inférieure par le tube à air froid ou ventilateur, qui était de bois. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) F. MIMÉE.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le deux de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER Fiset.

## No. 8.

PROVINCE DU } ROBERT LEMOINE, de la cité de Québec, assistant greffier  
CANADA } du conseil législatif, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le trente-un de janvier dernier, je fus présent à mon bureau, qui était situé au second étage de l'aile de l'hôtel du parlement, qui

était appropriée à l'usage du conseil législatif. Quand j'arrivai, à peu près vers dix heures du matin, le messenger avait fait du feu dans la grille de ma chambre. Je partis à une heure de l'après-midi, et revins vers deux heures, et, à cause du doux temps, je laissai alors le feu s'éteindre. Je partis vers quatre heures, et le feu était alors tout-à-fait éteint. Il est absolument impossible que l'incendie ait commencé dans ma chambre. La chambre y adjoignant à gauche lorsque j'entrais dans mon bureau, n'était pas occupée; celle du côté droit, vers la porte Prescott, était occupée par le greffier, M. Taylor, senior. En l'absence de l'orateur, les autres chambres au même étage n'étaient pas occupées, mais il était fait du feu tous les jours dans la chambre de l'orateur. M. Doucet et M. Couillard occupaient la chambre située immédiatement au-dessus de la mienne. Ils avaient coutume de partir dans le même temps que moi, souvent avant. M. Taylor, junior, et M. James Adamson occupaient la chambre située au-dessus de celle du greffier. Je ne connais aucune circonstance qui pourrait avoir été la cause de l'incendie du premier du courant. Il y avait deux clés pour ma chambre. J'en gardais une moi-même, et l'autre était gardée par M. Dwoir, un des messagers du conseil. Je fermais toujours la porte de mon bureau à la clé lorsque je partais pour la journée. La grille qui était dans ma chambre se trouvait à une distance d'à peu près cinq ou six pieds du tube à air froid. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) ROBERT LEMOINE.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le deux de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 9.

PROVINCE DU ) FRANÇOIS-XAVIER DWOIR, de la cité de Québec, un des  
CANADA. } messagers du conseil législatif, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'occupais des appartements dans les voûtes au-dessous de l'aile de l'édifice occupé par les chambres législatives, qui était consacrée à l'usage du conseil législatif. La veille du feu, savoir, le 31 janvier dernier, j'entrai dans la chambre occupée par M. Robert LeMoine, au second étage, vers deux heures de l'après-midi, et il n'y avait déjà plus de feu dans la grille, où j'avais allumé du feu vers sept heures du matin. Après ce temps là je n'ai pas revu M. LeMoine. Vers six heures du soir, je suis rentré dans la chambre de M. LeMoine; il n'y était pas. Il n'y avait point de feu dans la chambre ni de lumière; moi-même je n'ai pas porté de lumière. Il faisait noir. Etant accoutumé aux lieux, je n'avais pas besoin de lumière, quoiqu'il fit bien noir. Le seul objet que j'avais en vue, en entrant dans cette chambre, était de fermer la porte de la voûte, dans le cas où je la trouverais ouverte; mais je l'ai trouvée fermée. Le gaz n'était pas allumé dans le passage du second étage, mais il l'était dans celui du premier. En sortant de la chambre de M. LeMoine, je suis allé chez moi, et m'étant couché vers neuf heures, j'ai dormi d'un profond sommeil jusqu'à ce que la garde me réveillât vers trois heures et demie, en criant: au feu. Je me suis immédiatement rendu dans le premier étage de la bâtisse, en passant par la porte de devant. En entrant dans le passage, j'ai aperçu la lumière du feu dans la garde-robe, dans le coin, en entrant, derrière la porte. J'ai pris un seau d'eau, et en la jetant sur le bas du conduit, je me suis aperçu que le feu pétillait dans le haut. Dans le temps il n'y avait autre chose en feu que la partie inférieure du conduit. Je suis alors

monté en haut, au second étage, où j'ai ouvert la porte de la chambre de M. LeMoine, avec la clé que j'avais en ma possession, et je me suis aperçu que le bas du conduit brûlait là aussi, et étant monté au troisième étage, à la chambre située immédiatement au-dessus de la chambre de M. LeMoine, j'ai vu que le feu était plus avancé qu'en bas. Le feu se trouvait là, comme au premier et au second étage, dans le conduit d'air ou ventilateur, lequel était, dans cette chambre, au troisième étage, déjà tout en feu. Je suis descendu immédiatement à la chambre de M. LeMoine, où j'ai trouvé que le feu s'était communiqué du conduit au tapis jusqu'à la distance de deux ou trois pieds. Je suis sorti aussitôt de la bâtisse, pour informer M. Taylor et M. LeMoine que le feu était à la chambre. Et le déposant ne dit rien de plus,—déclare ne savoir signer, et a fait sa marque ordinaire d'une croix.

sa  
F. X. ✕ DWOIR.  
marque.

Assermenté devant nous, à Québec,  
ce 2 février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 10.

PROVINCE DU CANADA. } JOSEPH EUGÈNE DOUCET, de la cité de Québec, un des traducteurs du conseil législatif du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'occupais, conjointement avec M. Couillard, un bureau au troisième étage de l'aile de l'hôtel du parlement qui était appropriée à l'usage du conseil législatif. Mon bureau était situé immédiatement au-dessus de la chambre occupée par Robert LeMoine, écuyer, au second étage. Le trente-et-un de janvier dernier, je partis de mon bureau vers quatre heures et demie de l'après-midi. Il n'y avait pas de feu alors dans le poêle qui était dans ma chambre. Il n'est pas à ma connaissance que ma chambre ait été occupée par d'autre que moi, ce jour-là ou tout autre jour, après que j'en fusse parti. Durant la vacance, je laisse généralement mon bureau vers quatre heures et demie ou cinq heures. Je n'ai, en aucun temps durant la vacance, occupé ma chambre après qu'il fit noir, et je ne sache pas qu'il y ait eu du feu ou de la lumière après que j'en fusse parti. J'ai toujours trouvé tout ce qu'il y avait dans ma chambre dans le même ordre dans lequel je l'avais laissé l'après-midi précédente. Je n'ai jamais vu rien pour me porter à croire que ma chambre avait été occupée pendant mon absence. Je sais que M. Keating avait pour habitude invariable de faire la visite de toutes les chambres vers le temps où les commis s'en allaient. M. Couillard laissa le bureau, le jour susdit, au-moins une heure avant moi. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) J. E. DOUCET.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 11.

PROVINCE DU } **JEAN-GEORGE COUILLARD**, de la cité de Québec, un des  
CANADA. } commis employés au conseil législatif du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le récit que contient la déposition de M. J. E. Doucet, qui vient de m'être lue, est correct en ce qui regarde l'occupation, le chauffage et l'état général de la chambre occupée par lui et moi conjointement. Le poêle qui était dans notre chambre n'avait servi que durant quelques jours seulement, et on se l'était procuré parce que les tubes à air chaud ne donnaient pas assez de chaleur. Depuis le temps que nous nous étions procuré un poêle, l'ouverture qu'il y avait dans le tube à air chaud avait été fermée, et des cases pour papiers avait été placées dessus. L'homme employé à diriger la chaleur en bas reçut l'ordre de ne pas envoyer d'air chaud dans notre chambre après que nous eûmes commencé à faire usage du poêle. Dans l'après-midi du trente-et-un de janvier dernier, je laissai le bureau vers trois heures et demie, et je n'y suis pas retourné, ni le jour ni la nuit. En aucun temps durant la vacance je ne suis jamais allé dans ma chambre après que la noirceur du soir fut venue, soit avec ou sans lumière. Les tubes à air chaud et leurs ouvertures étaient sur le mur à côté des fenêtres, et le tube à air froid était droit vis-à-vis, à droite et à gauche de la porte. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,)

J. GEO. COUILLARD.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois de février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER FISEE.

## No. 12.

PROVINCE DU } **THOMAS GLEESON**, de la cité de Québec, agent de bateaux  
CANADA. } à vapeur, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Je suis capitaine de la compagnie du feu de cette cité, connue sous le nom de "La compagnie n. 2." Vers trois heures du matin, le premier février courant, il n'était pas plus que trois heures et dix minutes, le sergent Reynolds, de la police de cette cité, vint à ma résidence, située sur la rue Champlain, près de la station de la police, et m'informa que l'hôtel du parlement était en feu. Etant alors debout, je me rendis immédiatement à la Haute-Ville, par l'escalier conduisant de la rue Champlain à la rue LaMontagne. En arrivant à la rue LaMontagne, j'aperçus une lumière immobile dans une des chambres de l'aile neuve de l'hôtel du parlement, les plus rapprochées de la porte Prescott. On voyait cette lumière à travers la partie supérieure de la première fenêtre semi-circulaire, la plus proche de la porte Prescott. Je me rendis sur le devant de la susdite aile, et je demandai à la sentinelle s'il y avait du feu, étant surpris de ce que l'on ne donnait pas une plus grande alarme, s'il y avait incendie. Je ne vis alors aucun symptôme de feu. Peu de temps après, je vis de la fumée sortant de la porte de l'aile susdite. Etant la seule personne sur les lieux, à l'exception de James McLatchey, qui arriva aussitôt après moi, j'entrai par la susdite porte. La fumée dans la salle était très-dense, et j'aperçus le feu qui pénétrait à travers la cloison qui séparait la salle de la garde-robe, près du plancher,—à-peu-près un pied de distance du plancher. J'ouvris la porte de la garde-robe, et trouvai immédiatement à main droite une grande quantité de charbons enflammés sur le plancher et contre la cloison, sur le côté extérieur

de laquelle j'avais vu du feu dans la salle. Ces charbons étaient dans le coin de la chambre et derrière la porte que j'avais ouverte. L'envoyai McLatchey chercher de l'eau, croyant que le feu était renfermé dans la susdite partie de l'édifice. Pendant que j'étais occupé à jeter de l'eau sur le point mentionné ci-haut, et en allant delà à la porte d'entrée, où je recevais l'eau, une grande quantité de plâtre et de feu me tomba sur les épaules et sur le dos, et m'abattit à terre. Après m'être remis, je remarquai que ce plâtre et ce feu étaient tombés du plafond de la salle, à une distance d'à peu près quinze ou vingt pieds de la porte de la garde-robe, dans la direction de la porte d'entrée, ou à peu près à mi-chemin entre ces deux portes. N'ayant pas l'espérance de sauver l'édifice, je tournai alors mon attention et celle de mes hommes à sauver les livres de la bibliothèque. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

THOMAS GLEESON.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,

"

OLIVIER FIZET.

### No. 13.

PROVINCE DU } EDWARD REYNOLDS, de la cité de Québec, étant dûment  
CANADA. } asserrmenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Je suis  
sergent dans la police de la cité. Le matin du premier de février courant, j'étais de garde à la station de la rue Champlain, lorsque, vers trois heures et un quart, l'homme de police, Andrew McCort, vint à la maison où était la station, et me dit que l'hôtel du parlement était en feu. Je donnai l'alarme au capitaine Gleeson, et je montai à la Haute-Ville à la hâte. En arrivant à la tête de l'escalier de la rue Champlain, je remarquai une lumière dans une des fenêtres au bout de l'aile neuve de l'hôtel du parlement. Je crois que c'était la deuxième fenêtre du deuxième étage. Il peut se faire que c'était la première fenêtre. J'étais accompagné de plusieurs hommes de la police, parmi lesquels étaient Clouet, Campbell et Neelan. Nous allâmes à la porte de devant de la dite aile. J'entrai avec précipitation. Je vis du feu dans le coin, au côté droit d'une chambre dont la porte ouvrait sur la salle, et se trouvait immédiatement vis-à-vis la porte d'entrée. Quelques minutes après, une bouffée de fumée sortit de cette chambre pendant que nous jettions de la neige et de l'eau sur le feu, et nous fûmes bientôt forcés de nous retirer. Etant presque suffoqué, j'allai à la porte extérieure ; pendant que j'étais là, je me tournai et j'aperçus le plafond en feu au-dessus du centre de la salle. Je perdis alors toute espérance de sauver l'édifice. Aussitôt après, le clergé, venant en apparence du palais de l'archevêque et du séminaire, accompagné des étudiants du séminaire, arriva, l'archevêque leur commandant de sa fenêtre de sauver les livres, et de les déposer dans le palais. Nous nous joignîmes à eux pour tâcher de sauver les livres et l'ameublement. Bientôt après, le colonel Grubb vint avec une compagnie de soldats. Plusieurs autres compagnies arrivèrent après. Toutes les personnes firent alors leurs efforts pour sauver les livres et les meubles, l'impression générale étant qu'il était alors inutile d'essayer de sauver l'édifice. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

EDWARD REYNOLDS.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois de février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,

"

OLIVIER FIZET.

## No. 14.

PROVINCE DU } ANDREW McCORT, de la cité de Québec, étant dûment  
CANADA. } assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Je suis un des hommes de la police de la cité. Le matin du premier de février courant, je laissai la maison de station No. 1, qui est derrière l'hôtel de ville, en compagnie de l'homme de police, Rigby, vers deux heures et demie. Nous étions sur le marché de la Haute-Ville lorsque l'horloge sonna trois heures. Presque aussitôt après nous fûmes informés par un homme de l'artillerie que le feu était à l'hôtel du parlement. Rigby partit pour aller à la station No. 1, et je me hâtai d'aller donner l'alarme à la station de la rue Champlain. En descendant la rue LaMontagne, je me tournai et regardai à l'arrière de l'aile neuve de l'hôtel du parlement, mais je n'y vis pas de lumière ou autres symptômes de feu. Je donnai l'alarme à M. Russell, le chef de la police, aussi à la station de la rue Champlain ; et en remontant la rue LaMontagne je vis une lumière immobile dans deux des fenêtres de cette aile, au second étage, dans cette partie que l'on voit du haut de l'escalier de la rue Champlain. En entrant dans l'édifice, je vis des charbons en feu dans une chambre dont la porte se trouvait immédiatement vis-à-vis la porte d'entrée principale de cette aile, sur le côté opposé de la salle. Ces charbons étaient concentrés dans un coin derrière la porte, à main droite. Après m'être convaincu qu'il n'y avait pas de feu ailleurs, au premier étage, j'allai aux escaliers, et en regardant en haut, je vis qu'il y avait du feu au second étage, et il en venait tant de fumée que je fus persuadé que tout était en feu en haut. Bientôt après M. Russell m'envoya dire au Rév. Dr. Adamson que le feu était à l'aile dans laquelle était la bibliothèque ; et quand je revins toute l'aile était en feu. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) ANDREW McCORT.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 15.

PROVINCE DU } RENÉ KIMBER, de la cité de Québec, gentilhomme huissier  
CANADA. } de la verge noire, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—En ma qualité d'huissier de la verge noire, j'occupais une chambre au troisième étage de l'aile de l'hôtel du parlement, qui était appropriée à l'usage du conseil législatif. Le trente-et-un de janvier dernier, j'allai à la susdite chambre vers cinq heures de l'après-midi, j'y restai environ cinq minutes, et m'en allai, et je n'y suis pas retourné ce jour-là. Je n'allumai pas le gaz ce jour-là. Ma chambre était dans la partie de l'aile qui se joint au corps de l'édifice : la lumière y entraient par la partie supérieure de la quatrième fenêtre semi-circulaire, c'est-à-dire celle qui était la plus éloignée de la porte Prescott. Durant les trois jours qui ont immédiatement précédé l'incendie, cette chambre avait été chauffée au moyen d'un tuyau venant du poêle qui était dans la chambre occupée par MM. Doucet et Couillard, et au même étage. Il ne parut pas qu'il y eût beaucoup de chaleur dans le tuyau, vu que la température ordinaire paraissait exister dans la chambre. Le temps de mon dîner est à six heures, et je n'ai jamais retourné à mon bureau après dîner, pendant la vacance. Parfois

je fumais dans ma chambre, mais je n'ai pas fumé le jour susdit. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) RENÉ KIMBER.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 16.

PROVINCE DU } MICHAEL KEATING, qui a été examiné le deux de février  
CANADA. } courant, étant rappelé et examiné de nouveau, dépose et dit de plus :—J'avais l'habitude d'aller dans le grenier au-dessus de l'aile occupée par le conseil législatif, quand il faisait noir, avec une chandelle. Le soir qui précéda le feu, j'allai dans ce grenier, avec une chandelle, vers huit heures. Ce grenier s'étendait sur toute la dite aile et sur la partie du corps de l'édifice principal jusqu'au dôme. Il y avait une immense quantité de livres et de papiers imprimés dans le dit grenier, une grande partie desquels avait été arrangée par moi. Ils étaient déposés là sur des tablettes ; une partie de ces livres et papiers était placée sur des tables reposant sur des tréteaux sur le plancher. Comme le temps était doux ce soir là, et sachant que, lorsque il y avait dégel, la neige en fondant, passait à travers la couverture, j'allai en haut ce soir-là pour mettre à couvert aucuns livres et papiers qui auraient pu se trouver exposés à être brisés par l'eau. La chandelle que je pris dans ma main était dans un martinet, et était une bougie de Belmont. Comme j'avais eu l'intention d'arranger quelques uns des livres et papiers dans ce grenier, j'avais dit à la femme de Dvoir, le messager mentionné dans ma déposition du deux du courant, de balayer le plancher du grenier. En montant le soir susdit, j'aperçus un écran et quelques planches sur une des tablettes, dont je m'étais proposé de faire usage le lendemain, lorsque j'arrangerais les dits papiers et livres. J'ôtai l'écran et les planches de dessus les tablettes et je les portai en bas. Pendant que je faisais cela, j'avais placé le chandelier sur une des tables au milieu du grenier, mais ayant toujours été sur mes gardes contre le feu, je ne crois pas qu'il ait été possible que le feu se soit communiqué de la chandelle à aucuns des papiers, vu surtout qu'il y avait beaucoup d'humidité dans le grenier dans ce moment là. Je demeurai dans le greaier environ un quart d'heure tout au plus. Aucuns des messieurs employés par le conseil législatif n'avaient l'habitude d'aller à leurs chambres le soir, durant la vacance, à l'exception des suivans :—M. Taylor, senior, venait presque tous les soirs, et restait fréquemment jusqu'à onze heures. M. Maingy aussi venait souvent, à l'ordre de M. Taylor, pour lire les épreuves. La chambre de M. Maingy était sur le côté opposé du passage, c'est-à-dire vis-à-vis la chambre de M. Doucet. Quant M. Maingy venait, il allumait le gaz dans sa propre chambre, et la porte de la chambre de M. Doucet étant ouverte généralement, on pouvait de la rue distinguer la lumière à travers la partie circulaire des fenêtres visibles sur la rue La Montagne. Il y a deux fenêtres semi-circulaires dans la chambre occupée par M. Doucet et M. Couillard, mais on aurait pu voir plus distinctement la lumière dont je parle à travers la fenêtre qui se trouvait vis-à-vis de la porte Prescott. M. Kimber restait souvent dans sa chambre jusqu'à une heure avancée, c'est-à-dire jusqu'après la noirceur venue. Je ne crois pas qu'aucuns des messieurs mentionnés ci-haut se soient trouvés dans l'édifice à

une heure avancée le soir qui précéda le feu. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) M. KEATING.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois de février 1854.

(Signé) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

(Voir aussi les Nos. 5 et 29.)

## No. 17.

PROVINCE DU } JOHN BUCHANAN, de la cité de Québec, architecte, étant  
CANADA. } dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
Je suis employé par M. Garth pour surveiller à l'appareil qui sert à chauffer et à ventiler l'hôtel du parlement récemment incendié. J'étais occupé à cela le trente-et-un janvier dernier. Ce jour là je partis de la chambre où étaient l'engin et le soufflet (*fanner*), à quatre heures de l'après-midi, et je n'y suis pas retourné ce jour là. Ayant été réveillé par l'alarme du feu le matin du premier février courant, je me rendis à l'hôtel du parlement, où l'on disait qu'était le feu, et j'arrivai là vers quatre heures et demie. Ayant examiné la chambre de l'engin, je trouvai tout dans le même ordre que de coutume. Il y avait un peu de feu en braise dans le fourneau. Je sais bien comment sont construits les tubes à air chaud dans l'aile du conseil législatif. L'air chaud leur est fourni au moyen de la vapeur. Pour cette raison je ne crois pas qu'il est possible que l'air, passant dans ces tubes, à sa plus haute température, ait pu mettre le feu à aucune substance quelconque. L'appareil de chauffage dans l'appartement de l'engin et dans la chambre à air chaud est encore en parfait bon ordre. A la réquisition des commissaires, j'ai lu les dépositions qui sont numérotées un jusqu'à seize, et d'après leur contenu je suis d'opinion que le feu n'a pu avoir pris origine dans le grenier. S'il eut pris là son origine, le feu se fût montré par une flamme sortant du tube à éjection (*ejector*), ce qui, je le remarquai, fut le cas à l'autre aile, quand ce qu'il y avait dans le grenier fut en feu ; le feu sortait aussi par tous les autres tubes (*ejectors*). D'après les témoignages que ces dépositions renferment, je crois que le feu a dû en premier lieu atteindre le tube à air froid dans la chambre de M. LeMoine, ou dans celle au-dessus, qui était occupée par MM. Doucet et Couillard. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) JNO. BUCHANAN.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le trois février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 18.

PROVINCE DU } BRIDGET NEVILLE, de la cité de Québec, étant dûment  
CANADA. { assermentée sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'étais  
au service de M. Keating, messager du conseil législatif, depuis une semaine,  
lorsque l'hôtel du parlement fut détruit par le feu. Le matin du premier février  
courant, je fus réveillée par l'alarme du feu. Je portai de l'eau en haut, par  
l'ordre de celui qui m'employait, pour lui servir à essayer d'éteindre le feu ; mes  
devoirs étaient limités aux appartements qu'occupait M. Keating. Je n'avais  
rien à faire avec ou dans les bureaux occupés par les autres officiers du conseil  
législatif. M. Keating m'a toujours paru être un homme d'habitudes régulières ;  
il se retirait généralement pour se coucher à dix heures ou dix heures et demie  
le plus tard, et je crois qu'il en a agi ainsi la nuit qui a précédé l'incendie. Et  
la déposante ne dit rien de plus ; et ayant déclaré qu'elle ne savait pas écrire,  
elle a fait sa marque ordinaire d'une croix.

sa  
BRIDGET X NEVILLE.  
marque.

Assermentée devant nous, à Québec,  
le quatre février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 19.

PROVINCE DU } LOUISE GORDON, épouse de François-Xavier Dwoir, étant  
CANADA. { assermentée sur les saints évangiles, dépose et dit :—Mon  
mari est un des messagers du conseil législatif. Nous demeurons dans un ap-  
partement situé dans les voûtes au-dessous de la nouvelle aile des bâtisses du  
parlement. Notre appartement est chauffé par un poêle ordinaire, dont le  
tuyau entre dans une cheminée qui passe d'étage en étage jusqu'à la couver-  
ture de la bâtisse. Il y a à peu près deux mois, le feu a pris dans la dite che-  
minée, et pendant que le feu y était, la fumée qui en provenait se montrait  
dans la chambre de M. Keating, dans la garde-robe, et dans la chambre de M.  
LeMoine, au deuxième étage. Depuis ce temps, la dite cheminée a été ré-  
parée. La veille de l'incendie du 1er février, il n'y avait pas plus de feu dans  
notre poêle qu'à l'ordinaire. Et la dite déposante ne dit rien de plus, déclare  
ne savoir écrire, et a fait sa marque ordinaire d'une croix.

sa  
LOUISE X GORDON.  
marque.

Assermentée devant nous, à Québec,  
le quatre février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 20.

PROVINCE DU } JOHN MARTIN, de la cité de Québec, étant dûment asser-  
 CANADA. } menté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'ai été em-  
 ployé par M. Keating, messenger principal du conseil législatif, depuis le mois  
 de juillet dernier, mon devoir était d'avoir soin journallement de la partie de  
 l'hôtel du parlement qui était occupée par le conseil législatif, depuis huit  
 heures du matin jusque vers quatre heures de l'après midi. Il y a environ deux  
 mois, en arrivant à l'hôtel du parlement, à peu près à l'heure ordinaire, le  
 matin, je remarquai que presque toutes les chambres dans la susdite partie de  
 l'édifice étaient pleines de fumée. La fumée paraissait être plus dense dans le  
 grenier, et dans les chambres de M. Taylor et de M. LeMoine : il y avait aussi  
 beaucoup de fumée dans toutes les autres chambres. Croyant que la fumée qui  
 avait ainsi rempli les diverses chambres venait d'une cheminée défectueuse, on  
 envoya chercher MM. O'Leary et Murphy, des plâtres, qui furent occupés  
 durant près de quinze jours à réparer le rang de cheminées qui s'élevait depuis  
 les fondations jusqu'en haut, servant à la garde-robe, aux chambres de M. Le-  
 Moine et de M. Taylor, et les chambres au-dessus. La partie du rang de che-  
 minées susmentionné, qui se trouvait dans la mansarde, ne fut pas plâtrée à l'ex-  
 térieur dans le temps susdit, mais le fut après par MM. O'Leary et Murphy.  
 M. Vézina fut employé pour enlever la boiserie autour de la cheminée. J'étais  
 chargé d'avoir soin de la chambre de lecture où j'avais coutume de me tenir,  
 lorsque je n'étais pas occupé à d'autre chose. Le trente-et-un de janvier dernier,  
 il ne restait pas de feu dans la grille de la chambre de lecture (auparavant la  
 garde-robe) à trois heures de l'après-midi. Il n'y avait pas eu de feu dans le  
 grand poêle dans le passage depuis quelques jours avant le jour que l'hôtel du  
 parlement fut brûlé. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) JOHN MARTIN.

Assermenté devant nous, à Québec,  
 le quatre de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
 " OLIVIER FISET.

## No. 21.

PROVINCE DU } JOHN FENNINGS TAYLOR, écuyer, de la cité de Québec,  
 CANADA. } greffier du conseil législatif du Canada, étant dûment asser-  
 menté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'avais l'habitude de retourner à  
 mon bureau, situé au second étage de l'aile de l'hôtel du parlement qui était  
 appropriée à l'usage du conseil législatif, après dîner, et d'y rester jusqu'à une  
 heure avancée, quelquefois jusqu'à onze heures. M. Maingy avait coutume  
 de venir m'aider à lire et collationner des documents officiels. Avant de venir  
 dans ma chambre, il allait généralement dans la sienne, au troisième étage  
 de la susdite aile. Une lumière dans sa chambre aurait été visible, si la  
 porte de la chambre de M. Doucet eût été ouverte, aux personnes montant la  
 rue La Montagne, à travers la partie supérieure de la fenêtre semi-circulaire la  
 plus proche de la porte Prescott. Le soir du 31 de janvier dernier, je laissai  
 mon bureau vers six heures. Au moment que j'allais partir, je sonnai, de ma  
 chambre, pour appeler M. Keating, le messenger, et ayant sonné plusieurs fois  
 sans avoir de réponse, je descendis l'escalier, et je sonnai de la salle la même  
 cloche; j'entendis alors, venant d'en haut, la voix de M. Keating, qui demandait

si c'était M. Taylor qui avait besoin de lui ; il descendit alors ayant à la main une chandelle allumée, me rendit les services dont j'avais besoin, et me laissa sortir. Il n'y avait aucun moyen de parvenir jusqu'aux chambres au second étage le soir durant la vacance, si ce n'est par la porte de devant de cette aile ; toutes les autres portes donnant communication avec le centre de l'édifice étaient tenues fermées à la clé. Et le déposant ne dit rien de plus, et à signé.

(Signé,) J. F. TAYLOR.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le quatre de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOE,  
" OLIVIER FISET.

## No. 22.

PROVINCE DU } WILLIAM AGAR ADAMSON, de la cité de Québec, D. L.  
CANADA. } C., chapelain et bibliothécaire du conseil législatif, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—En ma qualité de bibliothécaire, j'avais coutume, pendant la vacance, de me tenir à la bibliothèque depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Il y a accès à la bibliothèque par trois portes. La clé de la porte établissant une communication avec le conseil législatif, était gardée par le messenger, M. Keating, celle de la porte qui communiquait avec l'Assemblée Législative était gardée par M. Cardinal, messenger de l'assemblée, et chacun des bibliothécaires avait une clé d'une porte privée et à leur seul usage. M. Keating avait des ordres bien stricts de ne pas ouvrir la bibliothèque de son côté de l'édifice à aucune autre personne que moi-même. Tous les soirs, le messenger de la bibliothèque, M. Curran, fermait invariablement la porte à la clé, lorsque je partais, et recevait mes ordres de remettre la clé à M. Cardinal. Je ne suis jamais allé à la bibliothèque, durant la vacance, après en être parti à trois heures de l'après-midi. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) W. AGAR ADAMSON,  
D. L. C.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le quatre février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 23.

PROVINCE DU } ANDRÉ LEROUX CARDINAL, de la cité de Québec, mes-  
CANADA. } sager principal de l'assemblée législative du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—On enrait, de la partie de l'édifice qui était sous mes soins, dans la bibliothèque du parlement du Canada, par une porte dont j'avais une clé, et M. Curran, le messenger de la bibliothèque, une autre clé. Il y avait aussi une deuxième porte pour l'usage particulier des bibliothécaires, et pour laquelle chacun d'eux avait une clé. Je ne

pouvais pas entrer dans l'aile du conseil législatif par la bibliothèque, après l'heure à laquelle la bibliothèque était ordinairement fermée pendant la vacance, parce que la porte à ce bout était tenue fermée à la clé par M. Keating, le messager du conseil législatif. Durant la session le guet est fait constamment toute la nuit, pour prévenir tout accident par le feu. Pendant la vacance personne ne fait le guet la nuit. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) A. LEROUX CARDINAL.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le quatre février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 24.

PROVINCE DU } HONORÉ VÉZINA, de la cité de Québec, menuisier, étant  
CANADA. } dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
Vers le commencement du mois de novembre dernier, à la demande du greffier du conseil législatif, je me suis rendu à la bâtisse du parlement, et j'y ai coupé le plancher dans le grenier de l'aile consacrée à l'usage du dit conseil, à l'entour de la première cheminée, qui fait face à la Basse-Ville. J'ai coupé seize pouces sur le côté qui fait face à la Basse-Ville et neuf pouces sur le côté opposé. Ceci a été fait pour donner un accès plus libre à cette partie de la cheminée, en cas d'accident par le feu. Après le crépissage de la cheminée, les trous ainsi pratiqués dans le plancher ont été bouchés par des planches mises sur le travers mais non clouées au plancher. Le plancher que j'ai coupé n'était nullement brûlé ni noirci par la fumée. En dessous du plancher que j'ai coupé il y avait à peu près quatre pieds et demi de la cheminée qui n'ont pu être crépis, la communication y étant interrompue par un soliveau. Le devant de la cheminée dans la chambre de M. LeMoine était en bois imité en marbre. Et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) HONORÉ VÉZINA.

Assermenté devant nous, à Québec,  
ce quatre février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 25.

PROVINCE DU } JEAN BENOIT, de la cité de Québec, menuisier, étant dûment  
CANADA. } assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Au commencement du mois de novembre dernier, je fus à l'hôtel du parlement vers une heure de l'après-midi, et l'on me dit alors que le feu était dans une des cheminées du conseil législatif. Je vis M. Keating, M. Dwoir et sa femme, porter des seaux d'eau dans le grenier. Je montai au grenier, et j'y vis de la fumée

sortant à travers les briques de la cheminée conduisant en montant des chambres de M. Taylor et de M. LeMoine. Des tablettes étaient placées le long de cette cheminée, et des livres et des papiers étaient déposés sur ces tablettes. La fumée passait à travers ces livres et papiers. La fumée sortait aussi d'entre le plancher du grenier et le plafond en-dessous. J'appelai un homme du nom de Picard, qui travaillait alors pour moi dans l'édifice, et je lui fis couper à travers le dessus du plancher de la partie du grenier qui était plus élevée que le reste, une espèce de cavité. Il sortit une grande quantité de fumée par le trou qui fut ainsi fait. Les joints n'étaient pas tirés dans la partie de la cheminée qui passait dans le grenier. Je fis remarquer cela à M. LeMoine qui était dans le grenier. J'avertis ensuite M. Taylor, senior, que le feu pourrait, quelque jour, se communiquer à l'édifice par les fentes à travers lesquelles la fumée passait alors. La fumée sortait principalement au travers des rangs de briques qui étaient entre le plancher le plus élevé et le plafond le plus bas en dessous. On m'a dit que les murs des cheminées ont été faits durant les fortes gelées ; si c'est le cas, il peut se faire qu'ils n'étaient pas dans un état parfait. Je crois que toute cheminée devrait être crépie en dedans. Je suis d'opinion qu'il était absolument nécessaire que l'extérieur de la susdite cheminée fut crépi entre les planchers en descendant jusqu'au plafond, et si cet ouvrage n'a pas été fait, l'édifice était exposé et dans une situation dangereuse. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

JEAN BENOIT.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER FISET.

## No. 26.

PROVINCE DU CANADA. } TOUSSAINT VÉZINA, menuisier, de la cité de Québec, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :— C'est moi qui ai construit la nouvelle aile de la bâtisse du Parlement. J'ai bien surveillé à la construction des cheminées d'icelle, et je suis sûr qu'il n'y ait entré aucun bloc de bois. Les soliveaux ont été posés à une distance d'un à trois pouces des cheminées, et l'espace intermédiaire était rempli de mortier. Les cheminées ont été toutes bâties en été, et ont été bien crépies en dedans. Il n'y avait aucun danger pour le feu, de ce qu'on n'avait pas fait tirer les joints ni fait crépir le dehors de la partie des cheminées qui se trouvait dans le grenier. Il y avait du mortier sur les entre-planchers à tous les étages, même à l'étage du grenier, et du bran de scie par-dessus le mortier. Et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

T. VÉSINA.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER FISET.

---

## No. 27.

PROVINCE DU } **GEORGE-FLAVIEN-EDOUARD DROLET**, vicaire de Qué-  
CANADA. } bec, étant dûment assermenté, dépose et dit :—Le premier  
de février courant, entre trois et quatre heures du matin, je fus réveillé par le cri  
"au feu." Aussitôt que je fus habillé, je me rendis à la hâte à l'hôtel du par-  
lement, et, étant entré par la porte de l'aile neave, je trouvai l'édifice en feu.  
Le feu se trouvait à quinze ou vingt pieds de la porte de la bibliothèque de ce  
côté-là. Assisté de deux jeunes hommes, j'enfonçai la porte de la bibliothèque,  
et, en y entrant, je trouvai un jeune homme portant un habit carré d'étoffe du  
pays, et un casque, derrière cette partie de la porte double, qui n'était pas ouverte.  
Il avait l'air d'une personne inquiète de savoir comment sortir ; il passa dans la  
salle, et je ne l'ai pas revu. Je me rendis alors au palais de l'archevêque, et par  
son ordre je fis réveiller le clergé et les étudiants du séminaire. Tous ceux qui  
résident au palais de l'archevêque et au séminaire aidèrent alors à transporter  
les livres de la bibliothèque. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) G. F. E. DROLET.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

---

## No. 28.

PROVINCE DU } **GEORGE THOMAS CARY**, écuyer, de la cité de Québec,  
CANADA. } étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et  
dit :—Le trente-et-un de janvier dernier, je passai la soirée à la Salle de Musique,  
et ne me rendis chez moi, après le concert qui y fut donné, qu'à une heure et  
trois quarts après minuit. Je ne remarquai alors aucune lumière dans l'hôtel  
du parlement. La fenêtre de ma chambre à coucher est située de manière  
qu'une lumière considérable qu'il y aurait eue dans le grenier au-dessus de l'aile  
du conseil législatif, y aurait réfléchi. Je crois que j'aurais vu une telle lumière,  
vu que je n'avais pas de lumière dans ma propre chambre. Quand je fus  
réveillé par l'alarme du corps de garde, entre trois et quatre heures, je ne vis pas  
de lumière ni aucun symptôme de feu par la fenêtre du grenier de la dite aile.  
J'aurais alors certainement vu une telle lumière, s'il y en eut eu là. Et le dé-  
posant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) G. T. CARY.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

---

## No. 29.

PROVINCE DU } MICHAEL KEATING, étant rappelé et examiné de nouveau,  
CANADA. } dépose et dit de plus :—Le deux de novembre dernier, j'étais dans mes propres appartements, et j'entendis crier que le feu était dans la cheminée. Je veux parler de la cheminée qui sert à mes appartements, à la garde-robe, et à la chambre de M. LeMoine, ainsi qu'aux chambres occupées par M. Dwoir; je montai au grenier et j'y trouvai beaucoup de fumée sortant entre les briques de cette cheminée. Je pris du mortier et tâchai de boucher les ouvertures par lesquelles la fumée sortait en grande abondance. Je fis rapport de cela au greffier du conseil, qui donna ordre d'ôter les planches autour de la cheminée. M. Benoît aida à enlever le plancher supérieur du grenier, et donna comme son opinion qu'il n'y avait alors aucun danger pour le feu. On envoya chercher M. Murphy, ouvrier en plâtre, pour crépir tout l'ouvrage en brique de toutes les cheminées, dans le grenier; ce qui fut fait. La partie de la cheminée qui se trouvait dans le faux plafond fut crépir aussi bas que le bras put atteindre, quelques pouces seulement, après qu'une ouverture eut été faite par M. Vézina, menuisier. Des ordres furent donnés que les cheminées fussent ramonées une fois par mois, après ce qui arriva comme ci-dessus dit; elles furent ramonées vers le douze de janvier dernier; je ne puis dire comment le feu prit dans la cheminée en l'occasion à laquelle il est fait allusion ci-dessus. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) M. KEATING.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 30.

PROVINCE DU } JAMES DOHERTY, de la cité de Québec, un des messagers  
CANADA. } du conseil législatif, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le premier de février courant, le matin, j'arrivai à l'hôtel du parlement peu de temps après l'alarme du feu, entre trois et quatre heures, et j'ai été un de ceux qui ont aidé à enfoncer la porte qui conduit de l'aile du conseil législatif à la bibliothèque. En entrant je n'ai vu personne dans la bibliothèque. Après avoir été quelque temps occupé à sauver les livres, je cassai un des châssis de devant qui donnent sur la cour, et je sortis de la bibliothèque en passant par la fenêtre ainsi brisée. J'enfonçai alors, assisté de quelques autres, la principale porte d'entrée de l'assemblée législative, et j'assistai à transporter l'ameublement de la salle. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) JAMES DOHERTY.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 31.

PROVINCE DU } JAMES CURRAN, de la cité de Québec, messenger de la  
CANADA. } bibliothèque de la législature du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le trente-et-un de janvier dernier, je partis de la bibliothèque vers quatre heures et demie de l'après-midi, ayant avant fermé à la clé la porte qui communique avec le conseil législatif, et pendu la clé dans la chambre du Dr. Winder. Je sortis par la porte qui communique avec l'aile qui était appropriée à l'assemblée législative, et j'emportai la clé chez moi. Il n'était pas entré d'étrangers dans la bibliothèque ce jour-là, en conséquence d'un ordre du bibliothécaire, qui requérait que tous les billets d'introduction fussent renouvelés. J'emportais toujours chez moi la clé mentionnée en dernier lieu ci-haut. Je suis certain qu'il n'y avait personne dans la bibliothèque quand j'en partis comme susdit. J'avais aussi une clé d'une porte privée, qui servait seulement aux bibliothécaires. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) JAMES CURRAN.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER FISET.

## No. 32.

PROVINCE DU } WILLIAM WINDER, de la cité de Québec, bibliothécaire de  
CANADA. } l'assemblée législative du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'allai à la bibliothèque parlementaire le trente-et-un de janvier dernier, et j'en partis ce jour-là vers deux heures et demie de l'après midi. En conséquence de certaines déprédations commises dans la bibliothèque, ordre avait été donné de refuser l'entrée aux visiteurs, à moins d'un nouvel ordre d'un membre de la législature. Cela avait été la cause que très peu de personnes avaient visité la bibliothèque pendant quelques jours avant l'incendie. Je crois qu'un étranger seulement visita la bibliothèque, le trente-et-un de janvier. Il y avait trois portes d'entrée à la bibliothèque :—une du côté du conseil législatif, une autre pour communiquer avec l'assemblée législative, et une troisième qui était privée, et ne servait qu'aux bibliothécaires seulement. Chaque bibliothécaire avait une clé pour la porte privée susdite. M. Curran, le messenger de la bibliothèque, avait une clé pour chacune des portes ci-dessus mentionnées. Il y avait deux clés pour la porte de la bibliothèque du côté du conseil législatif, l'une était sous les soins de M. Keating, et l'autre restait dans la bibliothèque, et servait à M. Curran pour fermer la porte en dedans, avant de partir, l'après-midi. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) WILLIAM WINDER.  
Bibliothécaire, A. L.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER FISET.

---

## No. 33.

PROVINCE DU } **A**LPHEUS TODD, de la cité de Québec assistant bibliothé-  
CANADA. caire de l'assemblée législative, étant dûment assermenté  
sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'ai lu la déposition de William Win-  
der, et j'y concours entièrement. Le trente-et-un de janvier, le matin, lors de  
mon arrivée à la bibliothèque, vers neuf heures et demie, je sentis une légère  
odeur de fumée, venant en apparence du registre du tube à air chaud. J'envoyai  
le messager en informer les personnes qui avait sous leurs charges l'appareil de  
chauffage. Il revint peu après et me dit qu'il n'y avait rien de dérangé.  
L'odeur diminua dans le cours de la journée, et était entièrement passée lorsque  
je partis vers trois heures de l'après-midi. Je crois devoir ajouter que la même  
chose était arrivée deux ou trois fois l'année dernière, mais plus considérable-  
ment. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) ALPHEUS TODD.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

---

## No. 34.

PROVINCE DU } **R**OGER FINN, de la cité de Québec, commerçant, étant  
CANADA. dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
Le matin du premier de février, peu de temps après l'alarme du feu, vers trois  
heures et demie ou quatre heures, j'essayai d'entrer dans l'aile de l'hôtel du par-  
lement qui était employée à l'usage du conseil législatif, par la porte qui  
communique avec la cour devant l'édifice mais j'en fus empêché par une grande  
quantité de plâtre et de feu qui tomba du plafond de la salle; la partie du pla-  
fond qui tomba était près de la porte de la chambre de lecture, et était d'environ  
six pieds carrés; j'allai alors à l'autre aile de l'édifice, et accompagnai M.  
Cardinal allant ouvrir la porte de la bibliothèque du côté qui communique avec  
l'assemblée législative. Quand nous arrivâmes à la porte, nous la trouvâmes  
fermée à la clé; M. Cardinal qui avait la clé, l'ouvrit; M. Patrick Hartigan,  
junior, nous accompagnait. En entrant dans la bibliothèque, nous la trouvâmes  
si remplie de fumée que nous fûmes obligés de nous retirer. La fumée parais-  
sait venir de la porte à l'autre bout, qui communiquait avec l'aile du conseil  
législatif. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) R. FINN.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le six de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

---

## No. 35.

PROVINCE DU CANADA. } GUSTAVUS WILLIAM WICKSTEED, de la cité de Québec, greffier en loi de l'Assemblée législative du Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Je connaissais bien l'hôtel du parlement. J'étais commissaire en 1830, et vers ce temps-là, conjointement avec M. LeBlond et M. Lindsay, pour l'érection de la partie centrale de l'édifice, et de l'aile qui était employée à l'usage de l'Assemblée législative. Je connaissais assez bien l'aile occupée par le conseil législatif, ayant eu de fréquentes occasions de la visiter par affaire, plus particulièrement la bibliothèque, qui était commune aux deux chambres. Je n'ai eu rien à faire officiellement, relativement à la construction de l'aile qui servait au conseil législatif, mais au commencement de l'été dernier, M. Ostell, architecte, de Montréal, étant alors occupé à la construction de l'audience à Montréal, m'écrivit d'examiner l'appareil à air chaud érigé par M. Garth dans l'hôtel du parlement, et de lui donner toutes les informations en mon pouvoir, relativement à la construction et au fonctionnement de l'appareil. Je visitai et examinai l'appareil pendant plusieurs jours, en compagnie de M. Garth, M. Robert Barclay, le contre-maître, (foreman) de M. Bisset, l'ingénieur, de cette cité, et je crois, en une occasion, de M. George Browne, architecte de Montréal. On me montra tout, et je compris je crois le tout parfaitement bien. On ne laissait pas venir l'air chaud pour chauffer l'édifice en contact avec du fer dont l'autre côté était exposé à l'action du feu ; mais cet air était chauffé en passant par certains petits tubes renfermés dans une boîte ressemblant à la bouilloire d'une locomotive, mais placés verticalement, au lieu de l'être horizontalement, et la boîte elle-même était remplie de vapeur qui y était apportée par un tuyau de la bouilloire de l'engin qui servait à mouvoir les soufflets. L'air froid était tiré de l'extérieur de l'édifice par ces soufflets, et par eux poussé à travers les petits tubes de la boîte ci-devant mentionnée, dans une chambre à air, d'où il se répandait, par des tubes de fer-blanc, dans les divers appartements qu'il était destiné à chauffer. Je regarde comme impossible que l'air puisse de cette manière être chauffé au point de mettre le feu au bois, au bran de scie, aux copeaux ou au papier. Depuis l'incendie, je suis allé dans la voûte où est placé l'appareil, et je l'ai examiné. Il n'y a pas de traces de l'incendie. Les boîtes ou caisses (*chests*) dont j'ai parlé, sont renfermées dans des entourages de forme carrée, et faits de planches épaisses, placées debout, extrêmement sèches et inflammables, et ces entourages ont des sommets qui se trouvent droit au-dessus des extrémités supérieures des petits tubes : ces sommets sont aussi faits de planches épaisses, sèches et inflammables. Les entourages sont placés très-près de la caisse, et tout l'air chaud, aussitôt après avoir passé par les tubes, est poussé directement sur le sommet des entourages mentionné ci-devant. Ni les entourages, ni leurs sommets ne montrent aucun indice qu'ils aient pris feu en aucun temps, et comme l'air devait être plus froid lorsqu'il était dans les tubes qui le conduisaient dans les chambres qu'il chauffait, qu'il n'était lorsqu'il venait de sortir de l'appareil de chauffage, je regarde comme impossible qu'il ait pu mettre le feu à aucune substance touchant aux tubes qui le portait aux appartements, ni aux appartements eux-mêmes. Lorsque je fis l'inspection susdite, il y avait dans la voûte un appareil de Prowse "Prowse's apparatus" qui est fait d'après un principe tout-à-fait différent, agissant sans l'intervention de la vapeur ou de l'eau, et dans lequel l'air pourrait être sur-chauffé à aucun degré ; mais cet appareil n'était pas en usage lorsque je visitai l'ouvrage, et l'on me dit que l'on ne s'en servait pas, et que l'on n'avait pas non plus l'intention de s'en servir. Je ne sais pas si l'on s'en est servi ou non depuis. Lorsque j'examinai l'ouvrage, le fourneau

de la bouilloire n'avait pas assez de tire, la cheminée qui lui servait n'étant qu'une cheminée ordinaire et tout-à-fait insuffisante pour cet objet. La conséquence était que la vapeur ne pouvait être amenée à produire la pression suffisante ; et lorsque les portes à feu étaient ouvertes, la fumée se répandait dans la voûte, et pouvait naturellement pénétrer dans les chambres au-dessus par aucune issue, mais sans nul danger pour le feu. Nous délibérâmes ensemble sur la meilleure manière d'augmenter le courant d'air ou tire, et il fut convenu que l'on placerait un tuyau de tôle conduisant du fourneau à une autre des cheminées ordinaire de l'édifice. Ce qui fut fait peu après, et augmenta beaucoup le courant d'air et l'efficacité de l'appareil ; mais je crois que les deux cheminées ensemble étaient loin d'être assez grandes pour la bouilloire, qui, je crois, était de la force de vingt chevaux ; et je n'ai pas de doute que le courant d'air était encore faible, et que, lorsque l'on venait d'allumer les feux, et dans certains états de l'atmosphère, la fumée pouvait sortir, quand les portes du feu étaient ouvertes, ou passer par les joints du tube de fer, dont j'ai parlé comme établissant une communication entre le fourneau et la seconde cheminée, et se répandre ainsi dans la voûte et dans l'appartement au-dessus par aucune ouverture. La fumée pouvait s'introduire dans les tubes à air chaud quand les soufflets n'étaient pas en action, et ainsi se répandre dans aucune des chambres où ces tubes conduisaient, mais sans aucun danger pour le feu. Lorsque j'étais en Angleterre, il y a environ deux ans, j'examinai l'appareil de chauffage pour le nouvel hôtel du parlement à Westminster. Il est identiquement sur le même plan et le même principe que celui qui est sous l'hôtel du parlement en cette cité, mais comme de raison, de plus grandes force et dimensions, ayant cinq engins de la force de vingt chevaux chaque. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) G. W. WICKSTEED.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le sept de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 36.

PROVINCE DU } THOMAS ANDREWS, de la cité de Québec, ferblantier,  
CANADA. }  
Étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—J'ai posé tous les tuyaux à air chaud de ferblanc conduisant de l'appareil de chauffage sous l'hôtel du parlement, aux divers appartements chauffés par eux. J'ai agi d'après les ordres de George Browne, écuyer, architecte ; ces tuyaux étaient d'un diamètre variant de quatre à dix-huit pouces. Les grands, qui étaient placés horizontalement, étaient tous enterrés dans le bran de scie, comme non conducteur, contenu dans des boîtes de bois quarrées, d'environ deux pieds quarrés, mesure commune : ces tuyaux de ferblanc étaient bien soudés ensemble. Je crois qu'il est possible qu'à raison d'une fente ou autre ouverture dans ces tuyaux, une petite quantité de bran de scie ou autre matière inflammable, peut avoir été entraînée, lorsque la machine était en repos, dans le grand tube de fer qui faisait communiquer la chambre à air chaud avec les tuyaux de ferblanc ; ce tube de fer était dans la partie supérieure de la voûte et passait immédiatement au-dessus de la bouilloire et au-dessus du "fourneau de Prowse," et pouvait, par temps, je crois, être assez chaud pour mettre le feu au bran de scie ou toute autre matière inflammable ; lorsque la machine était mise de nouveau en mouvement, cette matière en feu aurait pu être soufflée vers au-

cune partie de l'édifice, et parce qu'elle était exposée au souffle de l'air chaud, elle aurait pu aisément s'enflammer en s'unissant à une autre substance inflammable ; je ne dis pas que ça été le cas, mais je le donne simplement comme une des causes qui auraient pu occasionner le feu.

(Signé,) THOS. ANDREWS.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le sept février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 37.

PROVINCE DU } JOSEPH FLUET, menuisier, de la cité de Québec, étant  
CANADA. } dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
J'ai conduit tout l'ouvrage qui s'est fait dans la construction de la nouvelle aile de la bâtisse du parlement. Tous les tuyaux qui conduisaient l'air chaud, et qui étaient posés horizontalement, étaient entourés de moulée de scie renfermée dans des boîtes de pin d'un pouce d'épaisseur. Ceux qui montaient n'étaient pas ainsi entourés. Je ne crois pas que le feu ait pu se communiquer à la moulure de scie qui entourait les tuyaux, vu que l'air en dedans était chauffé par la vapeur. Et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) JOSEPH FLUET.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le sept février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 38.

PROVINCE DU } GEORGE BROWNE, de la cité de Montréal, architecte, étant  
CANADA. } dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
En l'année 1851, à la réquisition des commissaires des travaux publics, je fournis des plans pour des arrangements intérieurs dans la partie de l'hôtel du parlement destinée à l'usage du conseil législatif, et un rapport exprimant mon opinion quant à la meilleure manière de la chauffer. On avait alors l'intention de chauffer l'édifice au moyen de deux fourneaux, ce que je regardais comme tout-à-fait insuffisant pour fournir la chaleur nécessaire. Je recommandai que l'on ajouta deux fourneaux, outre ceux mentionnés sur le plan que je fournis en premier lieu, comme étant le moyen le moins dispendieux de chauffer l'édifice. Je déclarai cependant dans mon rapport que, considérant les nombreux avantages de la chaleur produite par des tuyaux chauffés par l'eau chaude, je recommandais que l'édifice fût chauffé au moyen d'eau chaude mise en circulation dans ces tuyaux, moyen par lequel de l'air chaud pouvait être conduit dans tout l'édifice, sans le moindre danger pour le feu. Et, afin qu'il puisse être compris combien il est impossible qu'un édifice chauffé de cette manière puisse prendre feu en aucun endroit, je vais démontrer comment ce procédé s'opère. Une bouilloire semblable à la bouilloire d'un bateau à vapeur fut construite dans une des voûtes, dans une charpente en brique, afin de produire la quantité de vapeur nécessaire pour faire mouvoir l'engin, et pour alimenter la caisse à vapeur, à travers laquelle l'air atmosphérique était poussé par les soufflets. Une

pompe était attachée à l'engin, avec une tuyère ou bec pour recevoir l'écrrou d'un boyau servant à pomper l'eau, lorsqu'il en est besoin. La pompe était alimentée par une grande citerne construite de manière à être fournie d'eau soit par la pluie ou les charretiers. Pour empêcher la perte de l'air chaud, les tuyaux horizontaux étaient enveloppés dans du bran de scie, ce qui était considéré comme le meilleur non-conducteur de la chaleur. Des registres furent mis dans les divers appartements qui devaient être chauffés par l'air chaud, pour régler son admission dans ces appartements. J'eus beaucoup de difficulté à arranger ces tuyaux conducteurs, en conséquence de ce que l'édifice avait, dans l'origine, été construit sans les préparatifs nécessaires pour le chauffer de cette manière. La susdite description d'appareil n'exigeait l'usage que d'un seul feu, outre qu'elle assurait un courant continu d'air chaud pur, au lieu d'air chaud plus ou moins vicié, lorsqu'il est produit par des fourneaux. Etant convaincu de l'importance d'un système de ventilation, conjointement avec celui de chauffage, mon rapport recommandait que des tuyaux à ventilation, en quantité et de dimensions suffisantes, avec valves dans chaque chambre, pour les régler, fussent construits avec sommets couverts au-dessus du toit de l'édifice, et qu'ils fussent placés de manière à éviter les courants d'air. Cela fut mis à exécution. Lorsque l'on me demanda, en 1851, pour faire les changements nécessaires dans les divisions internes de l'édifice, il n'y avait pas de mur de refend ou porte de fer dans l'aile neuve dernièrement occupée par le conseil législatif. Je me rappelle qu'il y avait une ouverture dans le pignon de l'assemblée législative, dans laquelle il y avait une porte de fer établissant une communication avec l'aile neuve. Considérant que cette porte était absolument inutile, comme il n'y avait pas de coupe-feu au-dessus du toit, et comme les toits étaient appuyés l'un sur l'autre, j'ai ôté cette porte de fer. En me référant à mon rapport de décembre 1851, je trouve que c'est à ma suggestion que la bibliothèque avait été placée où elle était lors de l'incendie, de préférence au second et troisième étages, tel que ce fut l'intention dans le principe. "La position de cette bibliothèque la rend d'accès facile, spécialement pour y porter les livres, et en cas de feu, pour les en sortir." Ce sont les mots employés dans mon rapport. Au moyen de la construction de voûtes ou armoires à l'épreuve du feu, tel que recommandé dans mon susdit rapport, il paraît que plusieurs papiers de grande importance ont échappé au récent incendie. Après que la bibliothèque fut achevée, et qu'une belle collection de livres y eût été placée, j'exprimai mon regret de ce que le gouvernement n'avait pas fait les frais de mettre cette partie de l'édifice à l'épreuve du feu, et à la demande de l'orateur d'alors, M. Caron, je soumis un état du coût probable, qui se montait à £1,521. Je compris que la seule objection à la mise à exécution de ce projet était la dépense qu'elle entraînerait. J'ai lu ou entendu en général les témoignages rendus devant les commissaires maintenant en séance, et je suis incapable de dire quelle a été la cause immédiate de l'incendie. Je n'ai cependant aucun doute qu'il n'a pu être causé par l'air chaud qui passait dans les tubes, lesquels ne pouvaient parvenir à un degré de chaleur assez intense pour faire prendre le feu à aucune matière qui venait en contact avec eux. Les deux fournaux construits par M. Prowse, avant que j'aie pris les ouvrages sous mes charges, furent placés, par mes ordres, dans la chambre à air à rez-de-chaussée, en réserve, en cas que le mécanisme de l'appareil à eau chaude se dérangerait. Après l'achèvement de l'ouvrage pour lequel j'étais engagé, je reçus des commissaires des travaux publics une lettre exprimant leur entière satisfaction de la manière dont mes devoirs professionnels avaient été remplis, dans des circonstances plus difficiles qu'à l'ordinaire, et leur conviction que ç'aurait tendu grandement à l'efficacité et à l'économie, si les ouvrages de l'hôtel du parle-

ment, etc., eussent été mis sous mon contrôle dès le commencement. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,)

GEORGE BROWNE.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le sept février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER Fiset.

## No. 39.

PROVINCE DU } THOMAS JOSEPH MURPHY, de la cité de Québec, plâtrier,  
CANADA. } étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Dans le mois de novembre dernier, le greffier du conseil législatif m'envoya chercher, et je reçus de lui l'ordre de crépir l'extérieur des cheminées, cette partie d'icelles qui passait par le grenier de l'aile du conseil législatif, vu que, comme je l'avais appris, une des cheminées avait pris feu, et la fumée avait sorti à travers la brique. Je fis donner une couche de crépi sur tout l'ouvrage en brique des cheminées, qui était visible dans le grenier, et je fis crépir une des cheminées à une distance considérable plus bas que le plancher, mais pas tout-à-fait jusqu'au plafond des chambres au-dessous du grenier. M. Vézina fut employé pour couper la boiserie qu'il y avait sur la cheminée mentionnée en dernier lieu ci-haut, afin que mes hommes pussent crépir cette cheminée aussi bas que leur bras pouvait atteindre. Mes hommes n'allèrent pas dans l'entre-plancher ou réduit dans le grenier. La cheminée dernièrement mentionnée est dans le rang de cheminées qui passent dans les appartements du messager, dans la garde-robe et le bureau de M. LeMoine. Si les cheminées avaient été convenablement crépies en dedans, la fumée n'aurait pu passer à travers la brique; au moins c'est à mon opinion. Ce fut le trois novembre que mes hommes commencèrent l'ouvrage. C'était le jour même ou le jour après celui où M. Taylor m'envoya chercher.

(Signé,)

THOMAS J. MURPHY.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le huit février 1854.

(Signé,)

J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER Fiset.

## No. 40.

PROVINCE DU } JAMES CHARLTON, de la cité de Québec, étant dûment  
CANADA. } assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le matin du premier février courant, je me rendais chez moi, revenant d'un parti, accompagné de M. Patrick Hartigan, lorsque vers trois heures et demie, comme nous arrivions à la rue Ste. Anne, presque vis-à-vis l'église anglaise, nous entendîmes l'alarme du feu donnée par un homme qui nous passa. Nous nous rendîmes à l'hôtel du parlement où il était dit qu'était le feu, et là nous trouvâmes l'aile neuve en feu; le feu se voyait en dedans, et presque vis-à-vis de la porte extérieure de cette partie de l'édifice. Le révérend M. Drolet, vicaire de Québec, arriva aussitôt après, et à sa suggestion, nous (c'est-à-dire, M. Drolet, moi-même, Michael Donovan, William Scott, et une personne dont le nom est Hart, je crois,) enfonçâmes la porte de la bibliothèque, du côté de l'aile susdite, nous étant

d'abord assurés qu'elle était fermée à la clé ; une moitié de cette porte qui était double, céda à nos efforts, et nous entrâmes tous. Nous employâmes toute notre énergie à transporter les livres, des tablettes aux fenêtres, et de les passer en dehors de ces fenêtres qui communiquaient avec la cour sur le devant de l'édifice, deux desquelles fenêtres nous ouvrîmes aisément en tirant les targettes ; et nous dépendîmes les chassis extérieurs et les laissâmes tomber dans la cour. Le gaz dans la bibliothèque était allumé lorsque j'y étais, et brûla pendant quelque temps, mais s'éteignit soudainement : bientôt après nous fûmes assistés par un corps de quinze ou vingt soldats, envoyé en dedans, à ma demande, par un officier qui était en dehors. En entrant dans la bibliothèque avec M. Drolet, je n'y ai vu personne ; j'y demeurai jusqu'à ce que la trompette sonna pour ordonner aux soldats de laisser l'édifice ; toute personne désirant sortir de la bibliothèque avait toutes les facilités de le faire en passant par les fenêtres par lesquelles nous sortîmes les livres. Je n'ai vu ni entendu personne casser aucun des autres chassis dans la bibliothèque. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) JAS. B. CHARLTON.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le huit de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 41.

PROVINCE DU } OLIVE CAMPAGNA, épouse de Joseph Blais, un des mes-  
CANADA. } sagers de l'assemblée législative du Canada, étant dûment  
assermentée sur les saints évangiles, dépose et dit :—Vers trois heures et un quart du matin du premier février courant, je fus réveillée par un bruit qui ressemblait au bruit que font les soldats, lorsqu'il sortent du corps-de-garde, et en regardant au chassis, j'aperçus qu'une personne avec une chandelle allumée descendait l'escalier de l'aile vis-à-vis celle que j'occupais, savoir : celle de l'assemblée législative. Il n'y avait alors aucune apparence de feu dans l'aile occupée par le conseil législatif. Quelque temps après, je vis des soldats frapper à la porte de cette aile, savoir : l'aile du conseil législatif. Et la dite déposante ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) OLIVE CAMPAGNA.

Assermentée devant nous, à Québec,  
ce huit février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

## No. 42.

PROVINCE DU } JAMES O'BRIEN, homme de police, de la cité de Québec,  
CANADA. } étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et  
dit :—Vers trois heures et un quart du matin, le premier de février courant, j'étais au poste de police No. 1, qui est derrière l'hôtel de ville, quand John Rigby, homme de police, vint donner l'alarme du feu, disant que le feu était à l'hôtel du parlement. En arrivant à l'hôtel du parlement, j'entrai dans la salle de l'aile occupée par le conseil législatif ; et presque vis-à-vis la porte exté-

rieure, contre la cloison vis-à-vis, je vis du feu sur le plancher et dans la cloison. Le feu ne paraissait pas avoir plus de deux pieds d'étendue. Je sortis et me trouvai dans la cour sur la façade de l'édifice, et regardant en haut, je vis que le feu était beaucoup plus considérable au second étage. Je retournai par une des fenêtres, dans la bibliothèque, et là j'aidai à M. James Charlton et autres, à passer les livres hors de l'édifice, jusqu'à ce qu'une épaisse fumée nous forçât d'abandonner et de sortir par les fenêtres, par lesquelles l'entrée et la sortie étaient faciles, durant tout le temps que j'y fus. Et le déposant ne dit rien de plus, et ayant déclaré qu'il ne savait pas écrire, a fait sa marque ordinaire d'une croix.

sa  
JAMES X O'BRIEN.  
marque

Assermenté devant nous, à Québec,  
le neuf de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

### No. 43.

PROVINCE DU } WILLIAM ANSTRUTHERS MAINGY, de la cité de Qué-  
CANADA. } bec, second commis en bureau du conseil législatif du  
Canada, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
J'avais l'habitude de rester à l'hôtel du parlement jusqu'à une heure plus avancée  
que ne le faisaient les autres commis, afin de collationner les papiers officiels  
avec le greffier du conseil législatif, mais je n'y suis jamais resté plus tard que  
sept heures et demie du soir, et j'ai toujours éteint le gaz dans ma chambre  
avant d'en partir; je me rappelle cependant qu'une fois, il y a environ trois  
semaines, je restai à mon bureau jusque vers neuf heures et demie du soir. Le  
trente-et-un de janvier dernier, je laissai mon bureau vers cinq heures et demie,  
et je n'y suis pas retourné; je n'ai pas allumé le gaz ce jour là. Il y avait un poêle  
dans ma chambre, mais il n'y fut pas fait de feu le jour susdit, le temps étant  
très-doux, et l'air chaud de la fournaise suffisant pour chauffer cette chambre.  
Il y avait un poêle dans la chambre de M. Doucet, mais le tuyau de ce poêle  
n'entrait pas dans la cheminée par le mur qui séparait cette dernière chambre  
de celle de M. Taylor, junior, mais passait en sens contraire, à travers les  
chambres occupées par le sergent-d'armes et l'huissier de la verge noire, respec-  
tivement, et entrait dans la cheminée dans cette dernière chambre. Et le  
déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) W. ANSTRUTHERS MAINGY.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le dix de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER Fiset.

### No. 44.

PROVINCE DU } PIERRE CHATEAUVERT, de la cité de Québec, maçon,  
CANADA. } étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et  
dit :—La maçonnerie et l'ouvrage en brique de l'aile neuve de l'hôtel du parle-  
ment ont été faits à l'entreprise par moi-même et Jean Paquet, coriointement,

pour MM. Vézina et Belleau, les entrepreneurs de l'édifice. Les cheminées ont été faites en brique, de l'épaisseur d'une brique, conformément à la spécification des entrepreneurs. Elles ont toutes été crépies en dedans d'un bout à l'autre. Elles ont aussi été crépies en dehors, à l'exception de la partie qui se trouvait dans le grenier. Ce n'est pas l'usage de crépir la brique ainsi placée : les joints de l'ouvrage en brique furent cependant bien tirés en cet endroit. Je suis certain qu'il ne pouvait point passer de feu à travers les cheminées ainsi construites par nous, même si un de leurs tuyaux eût pris feu. Il y avait plusieurs tuyaux de poêle, certainement pas moins que quatre, qui conduisaient à un des tuyaux de la cheminée servant les appartements de M. Keating, et ceux au-dessus. La susdite cheminée avait trois tuyaux. Les tuyaux conduisant des grilles ne pouvaient être ramonés que par l'ouverture où ces grilles étaient placées. Je crois que les ouvertures de la cheminée dans les chambres de M. Taylor, senior, M. Taylor, junior, et M. Doucet, conduisaient toutes au tuyau de cheminée qui servait aux appartements de M. Keating, ainsi qu'à ceux occupés par M. Dwoir, au-dessous. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) PIERRE CHATEAUVERT.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le dix de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 45.

PROVINCE DU } PIERRE CAMPEAU, de la cité de Québec, inspecteur du  
CANADA. } ramonage des cheminées en la susdite cité, étant dûment  
assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—Le douze de janvier dernier, j'ai fait ramoner par mes hommes les cheminées de l'aile de l'hôtel du parlement qui était occupée par le conseil législatif. M. Keating m'avait requis de ce faire, par réquisition par écrit du dix du même mois. La cheminée dans le mur de laquelle se trouvaient les armoires à l'épreuve du feu, entre les chambres de M. Taylor, senior, et M. LeMoine, avait trois ouvertures à son sommet. Une de ces ouvertures aboutissait au foyer dans la chambre de M. LeMoine, dans laquelle il y avait un trou de tuyau de poêle, immédiatement au-dessus du foyer et conduisant à cette ouverture, mais qui ne servait pas. Le trou de tuyau qu'il y avait dans la chambre de M. Taylor, junior, conduisait aussi à cette ouverture. La deuxième ouverture ou tuyau de cheminée communiquait avec plusieurs ouvertures en bas, savoir, le tuyau de poêle dans les appartements de M. Dwoir, dans les voûtes; celui de la cuisine de M. Keating et de la chambre au-dessus, et la grille dans la garde-robe, ainsi que le trou de tuyau immédiatement au-dessus du foyer dans la garde-robe, lequel trou de tuyau ne servait pas, cependant. La troisième ouverture conduisait du trou de tuyau qu'il y avait dans la chambre de M. Taylor, senior, et ne communiquait pas avec d'autre chambre; au-dessous du trou de tuyau mentionné dernièrement, il y avait une ouverture pour une grille, mais elle avait été fermée avec de la brique. Il n'y avait aucun moyen de ramoner cette troisième ouverture ou cheminée. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) PIERRE CAMPEAU,  
Inspecteur des Cheminées.

Assermenté devant nous, à Québec,  
le treize de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## N. 46.

PROVINCE DU } PIERRE GAUVREAU, de la cité de Québec, architecte, étant  
CANADA. } dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—  
En ma qualité d'inspecteur des travaux publics, en la cité de Québec, j'étais chargé de l'ouvrage à faire pour construire l'aile neuve de l'hôtel du parlement en 1850 et 1851. La susdite aile était entièrement neuve, et avait été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne aile, qui avait été complètement démolie, et où de nouvelles excavations furent faites pour les fondations de l'aile neuve. Les cheminées construites sous ma surveillance furent érigées dans l'été, et possédaient chacune d'elles, des moyens de communication convenable pour être ramonées. En décembre 1851 et janvier 1852, un nouveau plan d'arrangement interne dans la susdite aile; fut produit par George Browne, écuyer, architecte, suivant lequel plan toutes les cheminées, telles que construites en premier lieu, furent condamnées, et d'autres construites d'après les plans de M. Browne, et qui sont celles qui restent aujourd'hui; ces dernières cheminées furent aussi construites sous ma surveillance. La cheminée conduisant de la garde-robe, et communiquant avec la cheminée de l'étage à rez-de-chaussée, était une de celles construites d'après les plans de M. Browne, suivant lesquels plans l'ouverture ou foyer qui se trouvait dans la chambre de M. Taylor, senior, avait été bouché, mais dans ce temps là, on n'avait pas l'intention de se servir de cette cheminée; elle était entièrement fermée, n'y ayant pas de trou de tuyau y communiquant. Ce n'est que ce jour que j'ai appris, en examinant cette cheminée, qu'il y a été fait une ouverture: cette ouverture n'a pas été faite sous la surveillance du département des travaux publics. Presque tous les trous de tuyau qu'il y avait dans ces cheminées ont été faits après que les cheminées furent complètement finies, et pas avant que l'on se fut aperçu que l'air chaud fourni par l'appareil de chauffage en bas n'était pas suffisant pour chauffer les divers appartements dans lesquels cet air chaud passait. Toutes les cheminées construites sous ma surveillance avaient au moins une brique (huit pouces) d'épaisseur. Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé,) P. GAUVREAU.

Assermenté devant nous, à Québec.  
le treize de février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
" OLIVIER FISET.

## No. 47.

PROVINCE DU } FRANÇOIS BELLEAU, de la cité de Québec, maître-menuisier, étant dûment assermenté sur les saints évangiles, dépose et dit :—En société avec M. Toussaint Vézina, j'ai entrepris la construction de la nouvelle aile des bâtisses du parlement en 1850. Les cheminées et autres parties de cette aile ont été construites en premier lieu conformément aux plans fournis par le département des travaux publics, et sous la surintendance de M. Gauvreau. En 1851, plusieurs changements ont été faits dans l'intérieur de la bâtisse. Nous avons entrepris aussi les ouvrages requis par ces changements, et les avons faits d'après les plans et sous la surveillance de M. George Browne. Les cheminées bâties d'après les premiers plans avaient chacune au moins huit pouces (une brique sur le long) d'épaisseur. Je ne me rappelle pas de la manière dont ont été bâties les parties des cheminées où les changements ont

été faits. Les trous de tuyaux qu'on voit aujourd'hui dans la masse de cheminées avoisinant les chambres de M. LeMoine et M. Taylor y ont été pratiqués depuis la confection des murs des cheminées et d'après les ordres que j'ai reçus des officiers qui occupaient les chambres respectives. Et le dit déposant ne dit rien de plus, déclare ne savoir écrire, et a fait sa marque ordinaire d'une croix.

FRANÇOIS <sup>sa</sup> BELLEAU.  
marque.

Assermenté devant nous, à Québec,  
ce 13 février 1854.

(Signé,) J. W. DUNSCOMB,  
OLIVIER EISET.

## Appendice D.

[Plans (soumis avec le rapport) expliquant la preuve contenue dans les dépositions.]

- No. 1.—Vue, du sud-est, de l'aile appropriée à l'usage du conseil législatif.
- 2.—Deux vues des cheminées conduisant de la garde-robe.
- 3.—Plan de l'appareil de chauffage et de ventilation.
- 4.—Plan de la voûte, montrant la position de l'appareil de chauffage.
- 5.—Plan du rez-de-chaussée, faisant voir le cours des tubes à air chaud.
- 6.—Plan du second étage, montrant ditto.

## Appendice E.

[Correspondance.]

- No. 1.—Lettre au député inspecteur général.
- 2.—Réponse à cette lettre.
- 3.—Lettre au greffier du conseil exécutif.
- 4.—Réponse à cette lettre.
- 5.—Lettre au greffier de l'assemblée législative.
- 6.—Réponse à cette lettre.
- 7.—Lettre au bibliothécaire du conseil législatif.
- 8.— do au bibliothécaire de l'assemblée législative.
- 9.—Réponse à ces deux dernières lettres.
- 10.—Lettre au secrétaire du département des travaux publics.
- 11 et 12.—Réponses à cette lettre.
- 13.—Lettre au greffier du conseil législatif.
- 14.—Réponse à cette lettre.
- 15.—Lettre au greffier du conseil législatif.
- 16.—Réponse à cette lettre.
- 17.—Lettre au greffier de l'assemblée législative.
- 18.—Réponse à cette lettre.
- 19.—Lettre aux bibliothécaires de la bibliothèque du parlement.
- 20.—Réponse à cette lettre.
- 21.—Autre réponse à la lettre No. 10.

---

## No. 1.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—J'ai ordre des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause du récent incendie de l'hôtel du parlement, de vous prier de leur fournir aussitôt que vous le pourrez sans vous gêner, un état du coût de la construction de cette partie du susdit édifice qui existait avant l'union, du coût de l'aile neuve récemment occupée par le conseil législatif, et de la dépense pour l'ameublement de tout l'édifice tel qu'il se trouvait au moment de l'incendie, excepté les livres.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

JOSEPH CARY, Ecuyer,  
Député Inspecteur Général.

---

## No. 2.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Québec, 9 février 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception aujourd'hui de votre lettre d'hier, requérant de la part des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause du récent incendie de l'hôtel du parlement, un état du coût de l'édifice avant et depuis l'union, ainsi que du coût de l'ameublement de tout cet édifice, tel qu'il se trouvait lorsqu'il fut incendié, à l'exception des livres.

J'ai l'honneur de mettre sous couvert l'état du coût de la construction de la partie du susdit édifice qui a été érigée avant l'union.

Quant au coût de l'aile neuve qui était occupée par le conseil législatif, et de la dépense pour l'ameublement de tout l'édifice tel qu'il était au temps du feu, à l'exception des livres, j'ai transmis votre lettre à l'honorable commissaire des travaux publics, afin que l'information requise soit donnée par ce département, vu qu'il n'y a rien dans les records de ce bureau qui me mette en état de distinguer le coût de la construction de celui de l'ameublement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOS. CARY,  
Député Inspecteur Général.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Secrétaire des Commissaires d'Enquête,  
touchant la cause du récent incendie, etc.

---

ÉTAT du coût de construction de cette partie de l'hôtel du parlement à Québec qui existait avant l'union des deux provinces du Canada.

|                                                                                    |     |    |                                                                            |         |    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|----|----------------------------------------------------------------------------|---------|----|----|
| Appropriation par acte 1 Guil. IV., chap. 17, pour la construction de l'aile ..... |     |    |                                                                            | £9000   | 0  | 0  |
| do                                                                                 | par | do | 3 Guil. IV., chap. 12, pour la salle de l'assemblée .....                  | 7000    | 0  | 0  |
| do                                                                                 | par | do | 4 Guil. IV., chap. 24, pour indemniser un entrepreneur de ses pertes ..... | 518     | 0  | 7½ |
| do                                                                                 | par | do | 4 Guil. IV., chap. 22, pour achever l'aile, etc.....                       | 809     | 15 | 8½ |
| do                                                                                 | par | do | 6 Guil. IV., chap. 45, pour couvrir un excédant de dépenses.....           | 1439    | 17 | 1  |
| Total, courant.....                                                                |     |    |                                                                            | £18,767 | 13 | 5  |

(Signé,) JOS. CARY,  
Député Inspecteur Général.

Bureau de l'Inspecteur Général,  
Québec, 9 février 1854.

### No. 3.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—Par ordre des commissaires chargés de s'enquérir de la cause du récent incendie de l'hôtel du parlement, j'ai à vous prier de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état du montant de l'assurance effectuée sur l'ameublement de cette partie du susdit édifice, qui était occupée par le conseil législatif, et, s'il est possible, de la valeur de la partie de l'ameublement qui a été sauvée.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

JOHN F. TAYLOR, Ecuyer,  
Greffier du Conseil Législatif.

### No. 4.

QUÉBEC, 9 février 1854.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 8 du courant, me priant de fournir aux commissaires chargés de s'enquérir de la cause du récent incendie de l'hôtel du parlement, un "Etat du montant de l'assurance effectuée sur l'ameublement de la partie du susdit édifice qui était occupée par le conseil législatif, et s'il est possible, de la valeur de la partie de l'ameublement qui a été sauvée," j'ai l'honneur de les informer que dans le mois d'août dernier, une

assurance a été effectuée aux noms de John F. Taylor, senior, greffier du conseil législatif, et William B. Lindsay, greffier de l'assemblée législative, conjointement, pour et au nom du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, pour douze mois, avec les compagnies suivantes, savoir :—

La compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie, de Liverpool et Londres—

|                          |       |   |   |          |
|--------------------------|-------|---|---|----------|
| Sur la bibliothèque..... | £3300 | 0 | 0 |          |
| Sur l'ameublement.....   | 2650  | 0 | 0 |          |
|                          |       |   |   | 5950 0 0 |

La compagnie d'assurance contre le feu, de Québec—

|                          |      |   |   |          |
|--------------------------|------|---|---|----------|
| Sur la bibliothèque..... | 3300 | 0 | 0 |          |
| Sur l'ameublement.....   | 2650 | 0 | 0 |          |
|                          |      |   |   | 5950 0 0 |

La compagnie d'assurance royale de Liverpool—

|                          |      |   |   |          |
|--------------------------|------|---|---|----------|
| Sur la bibliothèque..... | 3400 | 0 | 0 |          |
| Sur l'ameublement.....   | 2700 | 0 | 0 |          |
|                          |      |   |   | 6100 0 0 |

|                                   |        |   |   |
|-----------------------------------|--------|---|---|
| Montant total de l'assurance..... | £18000 | 0 | 0 |
|-----------------------------------|--------|---|---|

Les polices d'assurance sont en ma possession.

Je crains beaucoup qu'il ne se trouve que la masse de l'honorable conseil législatif soit le seul effet sauvé appartenant *exclusivement* à cette chambre, et dont je ne puis dire la valeur pécuniaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

J. F. TAYLOR,  
Greffier, C. L.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Etc., etc., etc.

## No. 5.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—J'ai ordre des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, de vous prier de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état du montant de l'assurance effectuée sur l'ameublement de la partie du susdit édifice qui était occupée par l'assemblée législative; et si c'est possible, de la valeur de la partie de l'ameublement qui a été sauvée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

W. B. LINDSAY, Ecuyer,  
Greffier, Assem. Legis.

---

## No. 6.

Québec, 9 février 1854.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée d'hier, et de vous faire savoir, pour l'information des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, que l'assurance effectuée sur l'ameublement et la bibliothèque du conseil législatif et de l'assemblée législative, a été faite conjointement au nom des greffiers respectifs des deux chambres, et que M. Taylor, senior, le greffier du conseil législatif, a les polices d'assurance en sa possession.

M. Taylor m'ayant fait voir l'état de l'assurance effectuée, qu'il a envoyé pour l'information des commissaires, je demande la permission d'y renvoyer.

Quant aux meubles sauvés appartenant à cette partie de l'édifice, qui était occupée par l'assemblée législative, il m'est tout à fait impossible d'en former une idée, vu qu'ils ont été déposés, par ordre de l'honorable commissaire des travaux publics, en différentes parties de la cité, et qu'il ne sera pas possible de connaître leur valeur réelle avant qu'ils soient réunis et déposés dans l'édifice loué par le gouvernement pour l'usage temporaire des officiers de la législature.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

W. B. LINDSAY,  
Greffier, Assem. Legis.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Etc., etc., etc.

---

## No. 7.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—Par ordre des commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, j'ai à vous prier de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état du montant de l'assurance effectuée sur la bibliothèque du parlement, du nombre de volumes qu'il y avait dans la bibliothèque avant l'incendie, leur valeur par estimation,—du nombre de volumes sauvés et leur valeur probable.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

RÉV. W. A. ADAMSON, D. L. C.,  
Bibliothécaire du Conseil Législatif.

---

---

## No. 8.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—J'ai ordre des commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, de vous prier de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état du montant de l'assurance effectuée sur la bibliothèque du parlement, et si c'est possible, de la valeur des livres qui ont été sauvés. Il sera aussi de quelque importance pour les commissaires de connaître le nombre de livres qu'il y avait dans la bibliothèque avant le feu, leur valeur par estimation, et le nombre de volumes arrachés aux flammes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

W. WINDER, Ecuyer,  
Bibliothécaire, Assem. Légis.

---

## No. 9.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

Maison du Séminaire, 9 février 1854.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de vos lettres d'hier, nous priant de fournir, pour l'information des commissaires chargés de s'enquérir des circonstances de l'incendie de l'hôtel du parlement, un état du montant de l'assurance effectuée sur la bibliothèque du parlement; de la valeur des livres qu'il y avait dans la bibliothèque; leur nombre, et le nombre et la valeur des volumes qui ont été sauvés.

En réponse, nous demandons qu'il nous soit permis de dire, pour l'information des commissaires, que, quant au montant de l'assurance sur la bibliothèque, nous ne le connaissons pas officiellement, vu que l'assurance a été effectuée par les greffiers du conseil législatif et de l'assemblée législative, sans notre intervention.

Il nous est impossible de dire à présent quels sont le nombre et la valeur des livres qui ont été sauvés, vu que les messagers sont encore occupés à les apporter des différents lieux où ils ont été déposés pour leur sûreté temporaire, dans l'édifice généreusement placé à notre disposition par les révérends messieurs du séminaire.

Nous travaillons avec toute diligence possible à classer, arranger, et compter les volumes sauvés, et un rapport du résultat de nos travaux sera soumis aux commissaires sous le plus court délai possible.

D'après un recensement des livres dans la bibliothèque, fait peu de temps avant le feu, il paraît qu'il y avait 17,000 volumes. Leur valeur peut, dans notre opinion, être portée à £12,500, ce qui, cependant est le montant le plus bas, et, jusqu'à ce que les comptes de la dépense annuelle pour l'achat aient été examinés, ne peut être considéré que comme une évaluation approchant du montant positif.

Une proportion considérable des volumes sauvés formant des ouvrages incomplets, plusieurs d'entre eux étant beaucoup endommagés, nous considérons que leur valeur ne peut être estimée correctement que par des personnes du négoce.

Nous faisons toute diligence pour les placer sur les tablettes, par ouvrages et par classes, afin qu'ils puissent être vus facilement et correctement évalués; et nous avons l'espérance que cet ouvrage se terminera dans le cours de la semaine prochaine.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,  
Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,)

W. AGAR ADAMSON,  
Bibliothécaire du Con. Lég.

"

WILLIAM WINDER,  
Bibliothécaire de l'Assem. Lég.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
etc., etc., etc.

## No. 10.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 8 février 1854.

Monsieur,—Par ordre des commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, je vous prie de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état du montant de l'assurance effectuée sur cet édifice, et l'ameublement, la bibliothèque, etc., y contenus; spécifiant les diverses compagnies d'assurance, et les risques dont elles se sont chargées séparément. Si cela pouvait déjà se faire, les commissaires désireraient avoir un état brut de la valeur de ce qui a été sauvé, à l'exception des livres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Comm.

THOMAS A. BEGLY, Ecuyer,  
Secrétaire, Département des Travaux Publics.

## No. 11.

TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 9 février 1854.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre d'hier, et en réponse je vous informe que les seules assurances effectuées par ce département sur l'hôtel du parlement en cette cité, récemment détruit par le feu, sont—

|                                                        |       |   |   |
|--------------------------------------------------------|-------|---|---|
| "Globe," police d'assurance datée 29 juillet 1853..... | £3000 | 0 | 0 |
| do do 3 août 1852 .....                                | 2000  | 0 | 0 |
| "Liverpool et Londres," do 3 août 1853.....            | 3000  | 0 | 0 |

|              |       |   |   |
|--------------|-------|---|---|
| En tout..... | £8000 | 0 | 0 |
|--------------|-------|---|---|

L'ameublement et les livres ont été assurés par les chambres respectives de la législature. Toute information y ayant rapport peut être obtenue des greffiers, MM. Taylor et Lindsay.

Une estimation de ce qui a été sauvé, à l'exception des livres, sera prête samedi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,  
Secrétaire.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Secrétaire des Commissaires  
d'Enquête sur la cause de l'incendie de l'Hôtel  
du Parlement, Québec.

## No. 12.

TRAVAUX PUBLICS,  
Québec, 16 février 1854.

Monsieur,—Au sujet de votre lettre du huit du mois courant, transmise à ce bureau par le député inspecteur général, je vous envoie, sous enveloppe avec la présente, un plan calqué de l'hôtel du parlement récemment consumé par le feu. Ci-suit l'état des argents dépensés pour cet édifice par ce département :—

|                                                             |        |    |    |
|-------------------------------------------------------------|--------|----|----|
| Construction de l'aile neuve, appareil de chauffage, etc... | £20739 | 10 | 0  |
| Réparation à l'ancienne partie de l'édifice.....            | 749    | 3  | 10 |
| Ameublement .....                                           | 3217   | 4  | 1  |
| Total.....                                                  | £24705 | 17 | 11 |

Ce qui précède ne comprend pas les sommes payées par la législature pour ameublement, etc., et renfermées dans ses dépenses contingentes.

On évalue en ce moment le mobilier qui a été sauvé.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,  
Secrétaire.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Secrétaire des Commissaires pour  
s'enquérir de la cause de l'incendie de  
l'Hôtel du Parlement, Québec.

## No. 13.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 10 février 1854.

Monsieur,—Les commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement désirent savoir si les armoires à l'épreuve du

feu, qui sont construites dans le mur de la cheminée qui borne d'un côté la chambre que vous occupiez, ont été ouvertes; et si elles l'ont été, dans quel état on a trouvé les documents et papiers qui y étaient déposés. Vous les obligerez aussi, en leur faisant connaître la quantité et la nature des documents ainsi déposés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

J. F. TAYLOR, Ecuyer,  
Greffier du Conseil Législatif.

## No. 14.

QUÉBEC, 13 février 1854.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du dix du courant, j'ai l'honneur d'informer les commissaires chargés de s'enquérir de la cause du récent incendie qui a détruit l'hôtel du parlement, que mon armoire à l'épreuve du feu a été ouverte, et que les documents et papiers y déposés ont été trouvés considérablement flambés, particulièrement sur les bords, et le dessus de chaque liasse est tout à fait noir, en raison de la fumée qui a pénétré à travers l'ouvrage en brique, tellement noir que l'écriture qui s'y trouvait ne paraît plus.

La quantité et la nature des documents ainsi déposés consistaient en un assortiment complet de livres de comptes, comprenant journal, grand livre, livre de caisse, mémoire, et livres de banque; aussi, tous les comptes des dépenses contingentes de l'honorable conseil législatif, du deux octobre 1852, au trente-et-un janvier 1854, avec mes reçus et pièces justificatives couvrant cet espace de temps; tous lesquels comptes sont, au moment présent, non réglés entre moi et le conseil.

L'original des lois de la province, passées durant la dernière session du parlement, avec les polices d'assurance, et autres documents et livres importants, étaient aussi dans mon armoire à l'épreuve du feu, lors de l'incendie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) J. F. TAYLOR,  
Greffier du Conseil Législatif.

A GEO. FUTVOYE, Ecuyer.  
Etc., etc.

## No. 15.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 21 février 1854.

Monsieur,—Les commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, et des circonstances qui s'y rattachent, désirent cons-

tater le montant dépensé pour l'édifice, en changements et réparations, depuis qu'il a été livré par le département des travaux publics, en 1852 ; de plus, quelle somme a été dépensée pour ameublement depuis ce temps.

Veuillez avoir la bonté de donner, aussitôt que vous le pourrez, l'information demandée, en autant qu'elle regarde le conseil législatif.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

JOHN F. TAYLOR, Ecuyer,  
Greffier du Conseil Législatif.

## No. 16.

QUÉBEC, 21 février 1854.

Monsieur,—En réponse à votre lettre datée de ce jour, demandant certaines informations relativement au montant dépensé par moi pour réparations à cette partie de l'hôtel du parlement, qui était occupée par le conseil législatif, et lui appartenait, depuis qu'elle fut livrée par le département des travaux publics en 1852, et de plus, la somme dépensée depuis ce temps, pour ameublement, j'ai l'honneur d'attacher à la présente, pour l'information des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, une cédule faisant voir le montant actuellement payé par l'honorable conseil législatif, ainsi que certains comptes qui sont encore dus et n'ont pas été réglés.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) J. F. TAYLOR,  
Greffier du Conseil Législatif.

A GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Etc., etc.

### C É D U L E.

|                                                          |     |    |    |
|----------------------------------------------------------|-----|----|----|
| Vézina et Belleau, menuisiers .....                      | £75 | 0  | 0  |
| C. Chateauvert, serrurier,.....                          | 3   | 16 | 7  |
| W. Drum, meublier, .....                                 | 95  | 0  | 6  |
| P. Chateauvert, maçon .....                              | 9   | 1  | 3. |
| L. Déry, poseur de cloches .....                         | 1   | 2  | 6  |
| Vézina et Belleau, menuisiers .....                      | 91  | 4  | 4  |
| S. Corneil, peintre .....                                | 60  | 18 | 7  |
| W. Drum, meublier.....                                   | 37  | 6  | 0  |
| G. Browne, architecte, pour services professionnels..... | 10  | 0  | 0  |
| T. Vézina, menuisier.....                                | 114 | 8  | 7  |
| T. Andrews, ferblantier.....                             | 59  | 17 | 5  |

Porté en l'autre part .....£557 15 9

|                                      |     |      |    |   |
|--------------------------------------|-----|------|----|---|
| <i>Rapporté de l'autre part.....</i> |     | £557 | 15 | 9 |
| E. Pardy, serrurier .....            |     | 1    | 2  | 6 |
| J. Kane, ferblantier .....           |     | 10   | 8  | 9 |
| C. Garth, bronzier .....             |     | 37   | 9  | 0 |
| S. Corneil, peintre .....            |     | 10   | 1  | 8 |
| L. Déry, poseur de cloches .....     |     | 1    | 10 | 0 |
| O'Leary et Murphy, maçons.....       | £20 | 0    | 0  |   |
| Dû environ .....                     | 15  | 0    | 0  |   |
|                                      |     | 35   | 0  | 0 |
| H. Benjamin, marchand.....           |     | 32   | 17 | 6 |
| O'Leary et Murphy, maçons.....       |     | 10   | 0  | 0 |
|                                      |     | £696 | 5  | 2 |

N. B.—Outre ce qui précède, il est dû à MM. R. Bainbridge et Cie, de Londres, libraires, au-delà de £550 sterling, pour papier etc., entièrement détruits, à quoi il faut ajouter les droits de la douane—et divers comptes pour fourniture reçue, et ouvrage et travail exécutés pour le conseil, n'ont pas encore été reçus par le greffier.

## No. 17.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
Québec, 21 février 1854.

Monsieur,—J'ai ordre des commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, et des circonstances qui s'y rattachent, de vous prier de leur fournir, aussitôt que vous le pourrez, un état de l'argent dépensé pour changements et réparations, depuis que l'édifice a été livré par le département des travaux publics ; aussi pour ameublement additionnel, depuis la dite époque.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur  
Votre très-obéissant serviteur,  
(Signé,) GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

W. B. LINDSAY, Ecuyer,  
Greffier de l'Assemblée Législative.

## No. 18.

BUREAU DU GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Québec, 21<sup>er</sup> février, 1854,  
(No. 25, Rue Ste. Anne.)

Monsieur,—En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai à vous dire, pour l'information des commissaires nommés pour s'enquérir de la cause de l'incendie de

l'hôtel du parlement en cette cité, que le 16 août 1852, je reçus une lettre du secrétaire des commissaires des travaux publics, m'informant que cette partie de l'édifice destinée à l'usage et occupation de l'assemblée législative, était mise sous mes soins et charge. Jusqu'alors, le gouvernement, par l'entremise du bureau des travaux, a payé toutes dépenses encourues pour meubler ou autrement accommoder la dite partie de l'édifice, et il n'y a que ce bureau-là qui puisse constater les dépenses en question. Je dois dire, cependant, qu'une grande partie de l'ameublement en usage a été apporté de Toronto, lors de la translation du siège du gouvernement à Québec. Depuis que l'édifice a été mis sous mes soins et responsabilité, plusieurs changements ont été demandés et faits suivant les instructions de l'honorable orateur et de moi-même, et je vous transmets maintenant un état aussi correct que possible du montant actuel payé à divers ouvriers et autres, pour le coût de ces changements.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'Assemblée.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
Secrétaire des Commissaires,  
Etc., etc.

---

#### BUREAU DU CAISSIER DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 21 février 1854.

Etat de l'argent dépensé pour changements et réparations à l'édifice, depuis qu'il a été livré par le département des travaux publics, aussi pour ameublement additionnel depuis cette époque.

Payé à des meubliers, menuisiers, peintres, maçons et autres, pour changements et réparations, et ameublement additionnel pour l'assemblée législative depuis le 16 d'août 1852, £2021 17s. 6½d.

N.B.—La manière dont les comptes sont faits ne permet pas de distinguer le montant payé pour "ameublement," de celui payé pour changements et réparations.

(Signé,) THOMAS VAUX,  
Caissier et Comptable de l'Assemblée Législative.

" W. B. LINDSAY,  
Greffier de l'Assemblée.

---

## No. 19.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 21 février 1854.

Messieurs,—Les commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, afin d'être en état de clore leur rapport, désirent avoir un état de la somme dépensée par la province pour l'acquisition de la bibliothèque.

que telle qu'elle se trouvait lors de l'incendie ; aussi un état approximatif du nombre de volumes sauvés et leur valeur en moyenne. Auriez-vous la bonté de me faire la faveur de me fournir ces états, aussitôt que possible, pour l'information des commissaires.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) GEO. FUTVOYE,  
Secrétaire des Commissaires.

Rév. W. A. ADAMSON, et Wm. WINDER, Ecuyer,  
Bibliothécaires du Parlement.

## No. 20.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,  
22 février 1854.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 12 du courant, demandant, pour l'information des commissaires chargés de s'enquérir de la cause de l'incendie de l'hôtel du parlement, un état de la somme dépensée par la province pour l'acquisition de la bibliothèque telle qu'elle se trouvait au temps du feu ; aussi un état approximatif du nombre de volumes sauvés, et de leur valeur.

En réponse à ces demandes, nous avons l'honneur de dire qu'après soigneux examen des comptes de l'achat de livres, depuis la date de la reconstruction de la bibliothèque après le désastre de 1849, jusqu'au premier de février dernier, il appert que la somme dépensée pour l'acquisition de la partie de la bibliothèque qui a été achetée, (savoir, tel qu'estimé, environ 14,000 volumes) a été quelque peu au-dessus de £10,000. Nous estimons que le nombre de livres obtenus par dons était d'environ 2,500. Leur valeur, considérée en rapport avec celle des volumes achetés, savoir :—une bagatelle de plus que 13s. 9½d. par volume, paraîtrait avoir été £1723 19s. 2d.

Cela porterait la valeur totale de la collection à £11,723 19s. 2d, courant.

A l'égard du nombre de volumes dont était composée la bibliothèque lors de l'incendie, nous sommes heureusement en état de dire que l'énumération des livres ayant été faite peu de temps auparavant, le nombre total, lorsque l'accident arriva, était en chiffres ronds, 17,000. Le nombre de volumes d'ouvrages complets sauvés paraît être de 8,725, laissant comme perdus par l'incendie, 8,275. Estimant la valeur de ces livres au même prix par volume que le prix moyen qui a été constaté pour les volumes achetés, nous avons un total de £5,706 6s. 0½d., pour montant de l'indemnité qui devrait être demandée aux assureurs.

En arrivant à ces conclusions, nous pouvons ajouter que nous avons cherché à alléger la perte des compagnies d'assurance, en autant que possible, et qu'il est compatible avec notre devoir envers la législature, en proposant de garder non seulement les ouvrages complets, mais en plusieurs cas, plusieurs ouvrages auxquels il manquait quelque bagatelle pour être complets, espérant pouvoir ci-après les compléter par l'entremise de nos agents en Europe.

La valeur moyenne par volume, qui a été constatée être le prix des livres, est, l'on peut dire, beaucoup plus basse que le coût de quelques unes des plus considérables bibliothèques en d'autres pays ; comme il appert par les tableaux statistiques de bibliothèques, qui représentent le coût de collections bien connues en Angleterre, et sur le continent de l'Europe, à des prix variant de 12s. 6d. à 17s. 6d. par volume. Sous tous les points de vue, donc, cette manière de constater l'étendue véritable de la perte pécuniaire peut être considérée comme la plus impartiale et la plus satisfaisante.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur,  
 Vos très-obéissants et très humbles serviteurs,  
 (Signé,) W. AGAR ADAMSON,  
 WILLIAM WINDER,  
 Bibliothécaires.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer.

## No. 21.

TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 22 février 1854.

Monsieur,—De nouveau, à l'égard de votre lettre du 8 du courant, j'ai à vous informer que l'évaluation qui suit à été faite de l'ameublement qui a été sauvé à l'incendie récent de l'hôtel du parlement.

Valeur première des effets sauvés ..... £1972 15 6

Lesquels sont endommagés au montant de ..... 399 18 0

Valeur présente..... £1572 17 6

Outre ce que dessus, il y a quelques autres effets qui ont été sauvés, mais qui sont tellement endommagés qu'ils ne peuvent être évalués. Ils doivent être vendus vendredi prochain.

L'ameublement fut évalué dans le mois de juillet dernier, par deux estimateurs compétents, à..... £7246 4 0

Depuis cette date, d'autres meubles ont été fournis au montant de ..... 305 18 5

Portant la valeur totale de l'ameublement qui se trouvait dans l'édifice au temps de l'incendie, à..... £7552 2 5

Je suis, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS A. BEGLY,  
 Secrétaire.

GEO. FUTVOYE, Ecuyer,  
 Secrétaire des Commissaires, etc.

## Appendice F.

### [Minutes des Délibérations des Commissaires.

MINUTES des délibérations des Commissaires nommés pour s'enquérir des causes de l'incendie de l'HÔTEL DU PARLEMENT, le 1er de février 1854.

En exécution d'une commission adressée à John W. Dunscomb et Olivier Fiset, écuyers, les nommant commissaires pour s'enquérir de la cause de l'incendie qui a détruit l'hôtel du parlement en la cité de Québec, le premier de février courant, une assemblée des susdits commissaires a eu lieu à l'hôtel du gouvernement, le dit jour, premier de février.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB, OLIVIER FISET, et plusieurs membres du conseil exécutif.

GEO. FUTVOYE, écuyer, avocat, ayant été prié d'agir comme secrétaire, les commissaires firent comparaître et examinèrent les personnes qui suivent, savoir :—

*William McNicol, Donald McDonald, Henry Wallace et John Frankum*,—dont les dépositions sont marquées respectivement, Nos. 1, 2, 3, et 4.

Les divers bureaux d'assurance où l'hôtel du parlement avait été assuré, furent notifiés de la nomination des commissaires, des temps et lieu de leurs séances, et furent invités à y assister. Plusieurs des personnes représentant les susdites compagnies d'assurance assistèrent à cette séance. Les commissaires accompagnés des procureurs généraux, de l'inspecteur général, du commissaire des travaux publics, du commissaire des terres de la couronne et du solliciteur général pour le Bas-Canada, visitèrent les ruines de l'édifice incendié, et examinèrent l'appareil de chauffage.

Le secrétaire reçut ordre d'écrire à George Browne, écuyer, architecte, de Montréal, par télégraphe, et de le requérir de venir à Québec en toute hâte possible.

Les commissaires s'ajournèrent alors jusqu'à demain, à neuf heures du matin.

2 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB, OLIVIER FISET et plusieurs membres du conseil exécutif.

M. Futvoye fit rapport qu'il avait télégraphé M. George Browne, et soumit la réponse télégraphique de ce monsieur. qui était qu'il laisserait Montréal ce matin.

Les personnes suivantes furent alors examinées, savoir :—

*Michael Keating, Sévère Marchildon, Frédéric Mimeo, Robert LeMoine et F. X. Dwoir*, dont les dépositions sont numérotées respectivement de 5 à 9.

Et les commissaires se sont alors ajournés jusqu'à demain, à neuf heures et demie du matin.

---

3 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB, OLIVIER FISET, et plusieurs membres du conseil exécutif.

Plusieurs personnes furent examinées, et leurs témoignages furent pris par écrit, excepté celui de Joseph Fraser et James Doherty, qui n'éclaircit aucuns faits qui n'étaient pas déjà prouvés. Voyez les dépositions Nos. 10 à 17, de J. E. Doucet, J. G. Couillard, Thomas Gleeson, Edward Reynolds, Andrew McCort, René Kimber, Michael Keating et John Buchanan.

Les commissaires s'ajournèrent alors jusqu'à demain, à dix heures du matin.

---

## 4 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB, OLIVIER FISET, et plusieurs membres du conseil exécutif.

Les dépositions numérotées depuis 18 jusqu'à 24, furent reçues, étant celles de Bridget Neville, Louise Gordon, John Martin, J. F. Taylor, senior, W. A. Adamson, A. L. Cardinal et H. Vézina.

Les commissaires s'ajournèrent alors à lundi, le six du mois courant, à dix heures du matin.

---

## 6 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB, OLIVIER FISET, et les procureurs généraux.

Les personnes dont suivent les noms furent examinées, et leurs témoignages pris par écrit, et sont les dépositions Nos. 25 à 34, savoir :—Jean Benoît, Tous-saint Vézina, révérend G. F. E. Drolet, G. T. Cary, Michael Keating, James Doherty, James Curran, P. Hubert Gingras, C. F. Colfer, William Winder, Alpheus Todd et Roger Finn; le témoignage de MM. Gingras et Colfer ne fut pas pris par écrit, vu qu'il ne faisait rien connaître qui ne fût déjà connu sur le sujet de cette enquête.

Les commissaires s'ajournèrent alors à demain, à dix heures du matin.

---

## 7 février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET.

MM. G. W. Wicksteed, Thomas Andrews, Joseph Fluet, George Bröwnne, F. X. Dwoir et Thomas Jameson, comparurent devant les commissaires, et

rendirent leurs témoignages, qui furent pris par écrit, et qui sont les dépositions numérotées 35 à 38, excepté le témoignage des deux personnes mentionnées les dernières. M. Buchanan reçut ordre de faire un plan de l'appareil de chauffage de l'hôtel du parlement.

Les commissaires s'ajournèrent alors à demain, à dix heures du matin.

8 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER Fiset.

MM. T. J. Murphy, James Charlton, Patrick Hartigan, Joseph Blais et Madame Blais, comparurent et rendirent témoignage. Le témoignage des deux personnes mentionnées les premières, et de Madame Blais, furent pris par écrit, et sont les dépositions portant les Nos. 39 jusqu'à 41.

Le secrétaire reçut ordre de faire insérer deux fois dans tous les journaux publics à Québec, un avis des séances des commissaires, et priant toute personne en état de donner quelque information touchant l'origine de l'incendie de vouloir bien comparaître devant les commissaires.

Le secrétaire reçut l'ordre d'obtenir toutes les informations possibles relativement à la propriété et aux effets détruits, à la quantité qui a été sauvée, et au montant de l'assurance; et dans ce but, d'écrire aux officiers publics en état de donner ces informations.

Ajourné à demain, à neuf heures du matin.

9 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER Fiset.

James O'Brien comparut devant les commissaires et donna son témoignage, ainsi qu'appert par la déposition No. 42.

M. John Buchanan soumit un plan de l'appareil de chauffage dans la voûte, tel qu'ordonné hier, et reçut de nouvelles instructions de faire des plans montrant le cours, horizontalement et perpendiculairement, des tubes servant à conduire l'air chaud des chambres à air chaud en relation avec le fourneau.

Le secrétaire soumit des lettres reçues de MM. Taylor, Lindsay, Adamson, Winder, Begly et Cary, contenant des informations relatives à la valeur de la propriété et des effets détruits, et de l'assurance qui était effectuée sur iceux.

Ajourné à demain, à neuf heures du matin.

---

10 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET.

MM. W. A. Maingy et P. Chateauvert comparurent devant les commissaires, et rendirent témoignage, tel que contenu dans les dépositions Nos. 43 et 44.

Ajourné à demain, à neuf heures du matin.

---

11 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET.

M. Campeau, l'inspecteur du ramonage des cheminées, comparut devant les commissaires, et reçut instruction de se trouver présent sur les ruines de l'hôtel du parlement, lundi, afin de constater le cours des diverses cheminées ; et

M. Buchanan reçut ordre, en même temps, de préparer une vue perpendiculaire des deux côtés des cheminées telles qu'elles sont maintenant.

Ajourné à lundi, à neuf heures du matin.

---

13 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET.

MM. Campeau, Gauvreau et François Belleau, comparurent devant les commissaires ; visitèrent les ruines, accompagnés des commissaires de l'enquête, et du commissaire en chef des travaux publics, et ensuite donnèrent leurs témoignages, qui sont contenus dans les dépositions Nos. 45 à 47, inclusivement

Ajourné à demain, à neuf heures du matin.

---

14 Février 1854.

PRÉSENTS :—J. W. DUNSCOMB et OLIVIER FISET.

Les commissaires n'ayant plus de témoins à examiner, résolurent de clore l'enquête, pour ce qui regarde l'incendie de l'édifice, et de soumettre un rapport de leurs procédés et délibérations, aussitôt qu'ils auront obtenu les informations demandées, relativement au coût de l'édifice, à l'assurance, et à la propriété et aux effets sauvés ; et ils se sont ajournés à un jour indéfini, *sine die*.

---

IMPRIMERIE DE LOUIS PERRAULT, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.